

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 septembre 2012

### Présidence

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

### Ouverture

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Cher public,  
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre première séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour l'année 2012-2013.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

### 1. APPEL

#### **Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CARP, Catherine CHEVALLEY, Elisabeth DESCAMPS (Farias), Steves BUCHS, Jacques FIVAZ, Philippe PAVID, Thierry PIDOUX et Yves RICHARD.

#### **Membre absent :**

Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON

Membres présents	<b>91</b>
Membres excusés	<b>8</b>
Membre absent	<b>1</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

---

### Discours du Président

#### **M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Comme le veut la tradition, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance et cette seconde année de la législature par un discours.

Lorsque vous m'avez porté en juin passé à la tête de ce Conseil, je me suis fait la réflexion qu'accéder aussi vite à cette fonction, moins de cinq ans après être arrivé à Yverdon-les-Bains et à peine plus de trois ans après être entré au Conseil Communal, devait constituer une sorte de record. Outre qu'il est sage de se méfier des ascensions météoritiques - elles sont en principe suivies de descentes vertigineuses - je me suis demandé à quoi je devais une si rapide ascension.

La raison la plus évidente en est que ma formation politique occupe ce poste pour la troisième fois en quatre ans – et à ce rythme, les vocations se font rares, les bonnes volontés s'épuisent,

et on finit par faire avec ce qu'on a. Il serait en tous cas prétentieux de ma part de prêter le moindre crédit à l'idée que cette accession constitue une sorte d'éjection par le haut, un moyen de m'éliminer du jeu pendant une année – ce serait en effet m'accorder un poids – politique – (*rires dans la salle*) que je n'ai pas.

Non, si je dois trouver une signification à cette accession exprès au perchoir, c'est qu'elle symbolise, d'une certaine manière, les changements survenus depuis une demi-douzaine d'années à Yverdon-les-Bains. Quelques chiffres : j'ai beau n'être arrivé dans notre belle Ville que le 1<sup>er</sup> octobre 2007, selon la statistique fédérale de la population, le nombre de personnes y étant nées, arrivées ou revenues depuis s'élève à environ 10'000. D'autre part, selon les résultats du dernier relevé structurel du recensement, sur cinq personnes actives habitant Yverdon-les-Bains, trois la quittent pour aller travailler, dont deux se rendent en-dehors du district ; dans le même temps, près des deux tiers des emplois yverdonnois sont occupés par des gens venant de l'extérieur, parmi lesquels plus d'un millier de frontaliers. À cette aune, la présence au perchoir d'un néo-yverdonnois travaillant dans la banlieue lausannoise peut finalement apparaître assez banale.

Je disais donc, la Ville change ! Elle est en train de vivre une croissance démographique et économique qui n'a pas d'équivalent depuis quarante ans, en même temps qu'elle semble échanger son ancrage traditionnel de centre régional pour un rôle de relais nord de la métropole lémanique – et, à l'image de ce qui se passe à tous les échelons dans notre pays, cette crise de croissance que nous traversons transparait dans la manière que nous avons de débattre des grands enjeux qui nous occupent : on ne peut pas s'empêcher de constater que ces derniers mois, le climat, dans cette salle, s'est durci, même si en regard des enjeux et des mutations actuelles, on est en droit de se faire la réflexion qu'ils ont parfois un petit quelque chose de suranné.

Pour ma part, j'ai toujours pensé que les solutions surgissent plus facilement du choc des idées que d'ententes factices, et je ne considère donc pas que la vivacité de nos débats soit un problème en soi. Elle le devient, toutefois, lorsque la volonté d'avoir raison à tout prix, fut-il celui de la mauvaise foi, vient à primer sur l'intérêt général. Je formule donc le vœu que dans les échanges que nous allons avoir, dès ce soir, les uns et les autres ayons toujours l'intérêt de la Ville en point de mire et que nous ne perdions jamais de vue que cet intérêt supérieur dépasse de beaucoup les nôtres, ou ceux de nos formations politiques respectives.

Je terminerai sur une note un peu plus légère, en souhaitant un bon retour dans la salle à Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF, présidente sortante, à Mme la Conseillère Anne GANDER et M. le Conseiller Didier FORESTIER, nos anciens scrutateurs, je vous souhaite à toutes et tous, une bonne rentrée politique, et je propose que nous passions sans plus attendre à la suite de l'ordre du jour.

*Applaudissements.*

Merci pour vos applaudissements.

**2. APPROBATION DU PV  
DU 7 JUIN 2012**

**Vote**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 7 juin 2012** n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**3. APPROBATION DU PV  
DU 14 JUIN 2012**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 14 juin 2012** n'appelle aucun commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

---

**4. DÉMISSIONS**

Démission de M.  
Jérôme WULLIAMOZ

En date du 4 juillet dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,*

*Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour le 25 août 2012. Pour des raisons personnelles et professionnelles, je ne serai plus en mesure de répondre aux sollicitations que la charge de Conseiller communal demande.*

*Néanmoins, je garde en souvenir de merveilleux moments de partage, intenses et riches en terme d'échange que ce soit avec la Municipalité, l'Administration communale, le Bureau du Conseil et les différents groupes que nous avons au sein du Conseil.*

*Ce n'est pas sans un petit pincement au cœur que je quitte le Conseil, mais enrichi par une magnifique expérience. Je souhaite à ce Conseil des débats riches et fructueux, que je ne manquerai pas de suivre sur mon petit écran et dans la presse.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Jérôme WULLIAMOZ.

M. Jérôme WULLIAMOZ a accédé à ce Conseil en cours de la législature 2006-2011, soit le 1<sup>er</sup> février 2007 pour le groupe UDF. Il a été notamment membre de la Commission des finances depuis 2008 jusqu'à sa démission, Commission qu'il a présidée l'année 2011-2012. Il a été également membre de la Commission communale de recours l'année écoulée.

C'est une figure importante qui quitte aujourd'hui le Conseil communal, une vraie personnalité, qu'on a vu un nombre incalculable de fois siéger au pupitre des rapporteurs, tant il est vrai qu'il prit ses responsabilités de Conseiller communal très au sérieux – à ce titre, je souhaite beaucoup de courage à son groupe afin de le remplacer : Jérôme WULLIAMOZ occupait une place importante dans ce Conseil.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Jérôme WULLIAMOZ pour son important engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de M.  
Etienne MUTRUX

En date du 6 août dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Par la présente, je vous informe, après mûres réflexions, que j'ai décidé de démissionner du Conseil communal à compter de la date de réception de cette lettre.*

*Mes nouvelles responsabilités professionnelles ne me permettent plus d'œuvrer diligemment au sein du Conseil et de ses diverses commissions.*

*J'ai été cependant heureux de partager avec vous ces moments tantôt constructifs, tantôt tendus, parfois teintés d'un zeste d'apathie, mais toujours dans le respect et l'idée que notre travail puisse servir la communauté. Cette période restera pour moi une source d'enrichissement personnel et m'a appris quantité de choses sur la gestion d'une commune, mais également sur les relations humaines.*

*Les enjeux à venir pour notre cité sont cruciaux et je vous souhaite à toutes et à tous des débats passionnants dans l'élaboration de son futur.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Etienne MUTRUX.

M. Etienne MUTRUX a accédé à ce Conseil au début de la législature 2006-2011, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2006 dans le nouveau groupe des Verts. Il était membre suppléant de la Commission des affaires immobilières depuis 2006 jusqu'à sa démission ainsi que membre suppléant de la Commission des finances l'année 2010-2011.

Membre d'un groupe peu avare en fortes personnalités et autres stars politiques, M. Etienne MUTRUX n'était pas le plus en vue des Conseillers de sa formation. Mais il ne faut pas s'y tromper : M. Etienne MUTRUX était également une personnalité importante, ayant joué un rôle central dans la naissance des Verts yverdonnois et ayant pris à l'époque des responsabilités majeures, dans son parti comme dans son groupe.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Etienne MUTRUX pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour son avenir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Commissions permanentes*

En date du 24 août dernier, le Conseil a reçu également une démission en tant que membre de la Commission des finances et pour la suppléance de la Commission de gestion, de la part de M. Nicola SCHIRINZI, pour le groupe UDC.

## **5. ASSERMENTATIONS**

Les démissions de MM. Jean-Yves MARTIN, Jérôme WULLIAMOZ et Etienne MUTRUX laissent le Conseil communal avec trois sièges vacants.

L'UDC ayant déposé sa liste complémentaire, le Bureau électoral est dès lors en mesure de procéder au remplacement de ces trois Conseillers.

M. Samuel GURTNER, premier des viennent-ensuite de la 3<sup>e</sup> liste complémentaire du parti UDC, né en 1939 et domicilié à la rue 24 janvier 8 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Jean-Yves MARTIN.

M. David WULLIAMOZ, premier des viennent-ensuite de la liste du parti UDF & Vert'libéraux, a renoncé à siéger au Conseil communal. M. Jean-Claude MONNEY, second sur cette même liste, né en 1957 et domicilié à l'Avenue Général-Guisan 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Jérôme WULLIAMOZ.

M. Eric BURNOD, premier des viennent-ensuite de la liste du parti des Verts, a renoncé à siéger au Conseil communal. M. Olivier DI PRINZIO, second sur cette même liste, né en 1962 et domicilié à l'Avenue Général-Guisan 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Etienne MUTRUX.

Je prie MM. Samuel GURTNER, Jean-Claude MONNEY et Olivier DI PRINZIO de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

MM. Samuel GURTNER, Jean-Claude MONNEY et Olivier DI PRINZIO, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par M. le Président Pierre DESSEMONTET.*

**M. Samuel GURTNER** : « Je le promets »

**M. Jean-Claude MONNEY** : « Je le promets »

**M. Olivier DI PRINZIO** : « Je le promets »

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience enrichissante et passionnante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**6. COMMUNICATIONS  
DU PRÉSIDENT**

*Liste complémentaire UDC*

Le Bureau électoral a pris acte dans sa séance du 27 août dernier, du dépôt de la 3<sup>e</sup> liste complémentaire UDC avec les candidats suivants : MM. Samuel GURTNER, Daniel BERCHER et Michel DUBEY.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Calendrier 2012-2013*

Vous avez reçu avec l'ordre du jour le calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2012-2013. Je vous prie d'en prendre bonne note.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Rapports de commission*

Il a été porté à mon attention qu'un récent rapport de commission cite nommément deux commissaires dans le cadre du compte-rendu des discussions. S'il n'existe aucune règle juridique interdisant une telle pratique, je rappelle que l'usage veut que les délibérations de commission restent anonymes, afin de garantir la confidentialité des débats, c'est-à-dire la garantie donnée à chacune et chacun d'entre nous de pouvoir s'exprimer en toute liberté lors des travaux de commission. Je prie les premiers membres de commission, actuels et futurs, de prendre bonne note de ce qui précède.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Envois postaux*

Depuis un certain temps, nous avons constaté que tous les envois en courrier « A » vous sont transmis avec 1 voir 2 jour de retard. Ceci est préjudiciable, puisque vous apprenez par la presse les informations qui devraient vous parvenir en primeur.

D'entente avec le Secrétariat général, nous avons adressé un courrier commun à la poste afin de rétablir la situation. Vous voudrez bien nous signaler si cet état de fait devait perdurer. Nous vous remercions de votre collaboration.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de DEB*

En date du 5 juillet 2012, nous avons reçu un courrier de DEB (handicap - solutions - dépannage - entretien - bricolage) de Vuiteboeuf concernant les frais occasionnés par le tri de déchets pour la STRID de personnes devant se séparer de leur effets personnels pour aller dans un EMS.

Ayant un caractère purement administratif, et la Municipalité ayant reçu le même courrier, elle y donnera suite si ce n'est déjà fait. Ce courrier est à disposition au Secrétariat pour celles et ceux qui souhaitent le consulter.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier des Résidentes et résidents du Camping des Iris*

En date du 2 août dernier, nous avons reçu un courrier recommandé des Résidentes et Résidents du Camping saisonnier « Les Iris » concernant le Projet de transformation par le

Touring Club Suisse, muni de 109 signatures.

Ayant un caractère purement administratif, il est transmis à la Municipalité pour suite à donner et est à disposition au Secrétariat pour celles et ceux qui souhaitent le consulter.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme  
Mirjana CORDIER*

Le Bureau du Conseil communal a reçu ce jour un courrier de Mme Mirjana CORDIER concernant les problèmes de circulation à la rue du Midi.

Le Bureau n'a pas pu prendre connaissance de ce courrier, il sera donc traité par ce dernier lors de sa prochaine séance le 24 septembre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de la belle-mère de notre collègue et amie, Mme la Conseillère Catherine CARP, ainsi que de la grand-mère de notre collègue et amie, Mme la Conseillère Carmen TANNER.

Mesdames les Conseillères, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, à vous et vos familles, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Mariages*

Et pour finir avec une note plus joyeuse, nous avons la joie de vous annoncer que M. le Conseiller Steves BUCHS a uni sa destinée à Mme Véronica DOS SANTOS le 4 juillet dernier et que Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS a quant à elle uni sa destinée à celle de M. Christophe DESCAMPS le 27 juillet dernier.

Nous adressons à tous les quatre nos meilleurs vœux de bonheur et nous nous réjouissons de retrouver nos collègues sur les bancs du Conseil à leur retour de voyage de noces.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 20 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET
- Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Deux Interpellations du Groupe UDC
- Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN
- Une Interpellation de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER

## **7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous prenons acte de la communication CO12.05 concernant la vision de la Municipalité pour la législature 2011-2016, de la CO12.06 concernant la politique du personnel de l'Administration communale ainsi que de la CO12.07 concernant la mise en place sur Yverdon-les-Bains du système de conciliation extrajudiciaire en réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS.

Nous prenons également acte de la communication envoyée cette semaine, la CO12.08

concernant l'introduction du réseau du gaz au chemin de Vermont.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

---

**8. NOMINATION D'UN  
MEMBRE ET D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT À  
LA COMMISSION DE  
GESTION.**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Jean-Yves MARTIN du Conseil communal, et de M. Nicola SCHIRINZI comme suppléant de la Commission de gestion, cette dernière se trouve avec un siège à repourvoir comme membre et un comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter M. Nicola SCHIRINZI comme membre et M. Armand THONNEY comme membre suppléant.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote**

A l'unanimité, **M. Nicola SCHIRINZI est élu** membre à la Commission de gestion et **M. Armand THONNEY est élu** membre suppléant.

La Commission de gestion est donc à nouveau complète. MM. Nicola SCHIRINZI et Armand THONNEY, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette importante commission.

---

**9. NOMINATION D'UN  
MEMBRE À LA  
COMMISSION DES  
PÉTITIONS.**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Jean-Yves MARTIN du Conseil communal, la Commission des pétitions se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :**

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Didier FORESTIER comme membre et M. Nicolas DURUSSEL comme suppléant.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller, il n'y avait qu'une seule place à repourvoir, mais nous allons quand même procéder à cette élection. Comme il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose de procéder, si la salle est d'accord, à main levée.

**Vote**

A l'unanimité, **M. Didier FORESTIER est élu** membre à la Commission des pétitions.

La Commission des pétitions est donc à nouveau complète. M. Didier FORESTIER, je vous

félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**10. NOMINATION DE DEUX  
MEMBRES À LA  
COMMISSION DES  
FINANCES**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Jérôme WULLIAMOZ du Conseil communal, et de M. Nicola SCHIRINZI comme membre de la Commission des finances, cette dernière se retrouve avec deux sièges à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Le groupe UDF-Vert'libéraux propose la candidature de M. Jean-Claude MONNEY comme membre à la Commission des finances.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter M. Armand THONNEY comme membre de la Commission des finances.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci, MM. les Conseillers, comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée. Nous allons procéder à une seule votation.

**Vote**

A l'unanimité, **MM. Jean-Claude MONNEY et Armand THONNEY sont élus** membres à la Commission des finances.

La Commission des finances est également complète. MM. Jean-Claude MONNEY et Armand THONNEY, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction au sein de cette importante commission.

**11. NOMINATION D'UN  
MEMBRE À LA  
COMMISSION  
COMMUNALE DE  
RECOURS**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Jérôme WULLIAMOZ du Conseil communal, la Commission communale de recours se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Le groupe UDF-Vert'libéraux propose la candidature de Mme Maryse SCHNEIDER comme membre à la Commission de recours.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci, M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose toujours, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote**

A l'unanimité, **Mme Maryse SCHNEIDER est élue** membre à la Commission communale de recours.

La Commission communale de recours est aussi au complet. Mme Maryse SCHNEIDER, je vous félicite également pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction au sein



de cette commission.

**12. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT À  
LA COMMISSION DES  
AFFAIRES  
IMMOBILIÈRES**

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Suite à la démission de M. Etienne MUTRUX du Conseil communal, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends également des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Olivier DI PRINZIO comme membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci, Mme la Conseillère, comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote**

A l'unanimité, **M. Olivier DI PRINZIO est élu** membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.

La Commission des affaires immobilières est également complète. M. Olivier DI PRINZIO, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

**13. PRÉAVIS  
N° PR12.22PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA VENTE DE LA PARCELLE N° 662 À LA CHAUSSÉE DE TREYCOVAGNES À YVERDON-LES-BAINS À LA SOCIÉTÉ SAUDAN SÀRL.**

** M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal BLUM donne lecture des conclusions du rapport en soulignant que sur la base des réponses données en séance et des informations complémentaires reçues, la Commission s'est prononcée unanimement en faveur de cette solution qui permet :

- a) d'éviter à la Commune des travaux importants actuellement sans nécessité
- b) de laisser le soin à l'entreprise Saudan Sàrl d'équiper la parcelle acquise à moindres frais
- c) de conserver la maîtrise des parcelles 306 et 274 à la Commune (domaine privé communal).

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur l'ensemble  
du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.22PR est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1: la Municipalité est autorisée à vendre la parcelle no 662 pour le prix de Fr. 288'750.--.

**14. PRÉAVIS**  
**N° PR12.14PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 219'000.-- POUR LA RÉHABILITATION DES COLLECTEURS EU DE LA RUE D'ORBE.**

** M. MAXIMILIEN BERNHARD, RAPPORTEUR.**

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Joanne MÜLLER, Guy ANGÉLOZ, Maximilien BERNHARD, Nicolas DURUSSEL, Philippe GRUET, Olivier MAIBACH, Younes SEGHROUCHNI et Gnanaseelan SUBRAMANIAM.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Maximilien BERNHARD donne lecture des conclusions du rapport en rappelant le vœu de la commission :

Afin de rendre le titre du présent préavis le plus explicite possible, la commission estime que la réhabilitation du 4<sup>ème</sup> tronçon « *Ruisseau du Vounoz* » aurait du y être mentionnée. La commission demande donc à la Municipalité que ce genre de précision soit intégré dans le titre des prochains préavis concernés.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.14PR est accepté** à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

- Article 1 : la Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs EU de la rue d'Orbe ;
- Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 219'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 1410 et amortie par un prélèvement au fonds d'épuration.

**15. PRÉAVIS**  
**N° PR12.20PR**

*Composition de la commission*

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'765'000.-- POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DES INFRASTRUCTURES ET DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DES ISLES.**  
**📖 M. DANIEL HOFMANN, RAPPORTEUR.**

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Guy ANGÉLOZ, Pierre ARNABOLDI remplaçant M. Jeyashankar JEYARATNAM, Jean-David CHAPUIS, Pascal GAFNER, Daniel HOFMANN et Thomas JENNI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.20PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour la réfection complète des infrastructures et de la chaussée de la rue des Isles ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'765'000.-- lui est accordé à cet effet ;

- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1413 STE et au compte n° 4011 SEY et amortie de la manière suivante :
- Fr. 491'500.-- par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux ;
  - Fr. 517'500.- (superstructure / chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans ;
  - Fr. 214'000.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement des eaux ;
  - Fr. 190'500.-- par prélèvement sur le fonds de renouvellement du gaz ;
  - Fr. 301'000.-- par prélèvement sur le fonds du renouvellement du réseau électrique ;
  - Fr. 50'500.-- par prélèvement sur le fonds du renouvellement de l'éclairage public.

**16. PRÉAVIS**  
**N° PR12.21PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 583'000.-- POUR L'ENTRETIEN, LA RÉFECTION ET L'AMÉLIORATION EN 2012-2013 DU RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL.**

** M. DANIEL BURDET, RAPPORTEUR.**

*Composition de la commission*

MM. les Conseillers Daniel BURDET, Pierre CHERBUIN, Nicolas DURUSSEL, Philippe GRUET, Mathias HUMBERT, Philippe PAVID et Younes SEGHROUCHNI remplaçant Vassilis VENIZELOS. M. Nuri HAJDARI était excusé et non remplacé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel BURDET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.21PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

- Article 1 : la Municipalité est autorisée à réaliser les travaux pour l'entretien, la réfection et l'amélioration en 2012 – 2013 du réseau routier communal ;
- Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 583'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 1411 et amortie sur une durée de 20 ans au plus.

17. PRÉAVIS  
N° PR12.18PR

*Composition de la  
commission*

**CONCERNANT UNE INITIATIVE COMMUNALE DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE METTRE EN ŒUVRE SANS DÉLAI LE PROCESSUS DE RÉALISATION D'UNE ROUTE COMMUNALE DE CONTOURNEMENT LIMITÉE À 50 KM/H AU SUD-OUEST DE LA VILLE.**

**📖 M. THOMAS JENNI, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ**

**📖 MME AUDE BRIAND, RAPPORTRICE DE MINORITÉ**

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Claire-Lise DETREY, Pierrette ROULET-GRIN, Maximilien BERNHARD, Thomas JENNI, Olivier KERNEN, Armand THONNEY et Vassilis VENIZELOS.

**M. le Conseiller Thomas JENNI :**

Devant l'importance de ce préavis, je vais me permettre de lire la quasi-totalité du rapport en commençant par l'introduction.

La majorité de la commission estime que l'initiative identifie mal les problèmes liés au trafic et propose une solution inadaptée pour répondre aux besoins de mobilité des Yverdonnois. En effet, le trafic de transit ne représente qu'une faible proportion (environ 10%) des déplacements au sein de l'agglomération. Ce sont surtout les échanges internes qui génèrent un trafic important. L'autoroute, dont les capacités sont encore très importantes, joue le rôle de route de contournement.

La situation difficile à l'entrée sud de la Ville aux heures de pointe s'explique principalement par une voie de présélection trop courte et unique sur l'autoroute. La Municipalité a déjà interpellé l'OFROU, compétente en la matière, et continuera de le faire tant que les travaux de correction ne seront pas entrepris.

**Financement**

Le projet d'agglomération formé par Yverdon-les-Bains et 8 autres communes (AggloY) permettra la mise en place de mesures adaptées et d'obtenir un subventionnement de 35% sur les mesures prioritaires (classées A). L'acceptation de la présente initiative pourrait conduire la Confédération à revoir, le cas échéant, supprimer les subventions promises. Ce sont donc plusieurs millions de francs qui pourraient nous échapper.

Dans tous les cas, l'acceptation de l'initiative entraînerait de lourds investissements sur plusieurs années. C'est autant d'argent qui manquera pour le financement d'autres projets : écoles, hôtel de police, etc.

**Route de contournement ou route de desserte**

L'initiative propose une route de contournement à 50km/h. Une route de contournement est une route dont le but est de sortir le trafic de la Ville. Or, si le tracé prévu se trouve bien être celui de l'ancienne « Collectrice Sud », le projet présenté par les initiants n'est pas une route de contournement mais une route de desserte, puisqu'elle traversera des quartiers existants sur certains tronçons et des quartiers en développement à d'autres endroits. Le but des initiants de sortir le trafic des quartiers d'habitations ne serait donc pas atteint.

### **AggloY**

Il faut rappeler les aménagements prévus par le projet d'agglomération (AggloY) pour répondre à l'augmentation de trafic prévue, et notamment les deux axes routiers (Chamard - Rue de Chamblon et Y-Parc - Rue Roger de Guimps). Ces deux axes routiers, proposés à l'époque par la Municipalité de droite, permettront d'accompagner les développements urbains prévus et offriront une alternative intéressante qui permettra de décharger plusieurs quartiers résidentiels (rue du Midi, rue du Cheminet).

### **Délais**

L'horizon 2020-2030, terme réaliste de l'ensemble des mesures actuellement prévues pour le projet d'agglomération, peut paraître éloigné, mais il n'est pas possible de financer toutes les mesures en même temps. De plus, en comptant les oppositions et les renvois devant les tribunaux, il est impossible de chiffrer avec précision le délai de réalisation de l'éventuelle route de contournement. Un tel projet avait déjà été lancé dans les années 90 et avait suscité un grand nombre d'oppositions qui avaient eues gain de cause au Tribunal fédéral. Il est fort probable que ce projet génère de nouvelles oppositions. Il est donc faux d'affirmer que cette route pourrait se réaliser rapidement.

### **Attitude des initiants**

Lors des discussions, au moment où il leur était demandé quel était le tracé prévu de cette route de contournement, les initiants - présents en la personne de Mesdames Aude Briand et Pierrette Roulet-Grin - se sont refusé à communiquer toute information, réservant leurs arguments pour plus tard. Étant donné que la discussion est le but de ces séances de commissions du Conseil communal, cette attitude est pour le moins étonnante, pour ne pas dire décevante.

### **Vote**

L'article 1 est accepté à l'unanimité. Les articles 2 et 3 sont acceptés à 4 voix pour (y.c. celle du président) et 4 voix contre.

### **Conclusion**

Depuis cinq ans, notre Ville est engagée dans un long processus de concertation et de coordination avec les communes avoisinantes, ainsi qu'avec la Confédération et le Canton, afin de relever le défi de la mobilité dans une agglomération en forte croissance. Une telle démarche demande de la patience de la part de la population comme des élus puisque les premières mesures qui en découlent commencent à peine à être appliquées.

Les solutions envisagées par AggloY répondent déjà aux problèmes de mobilité de la Ville avec notamment les axes Chamard - Rue de Chamblon et Y-Parc - Rue Roger de Guimps, soit des parties du tracé de l'ancienne « Collectrice Sud ». Ceci démontre bien l'inutilité de l'initiative, d'autant plus que cela ralentirait, voire bloquerait, les autres mesures d'AggloY, mais aussi les autres projets de la Commune nécessitant quelques investissements. En conséquence, votre commission vous propose de refuser la construction d'une route inutile et mal pensée et vous propose donc d'accepter tous les articles du préavis.

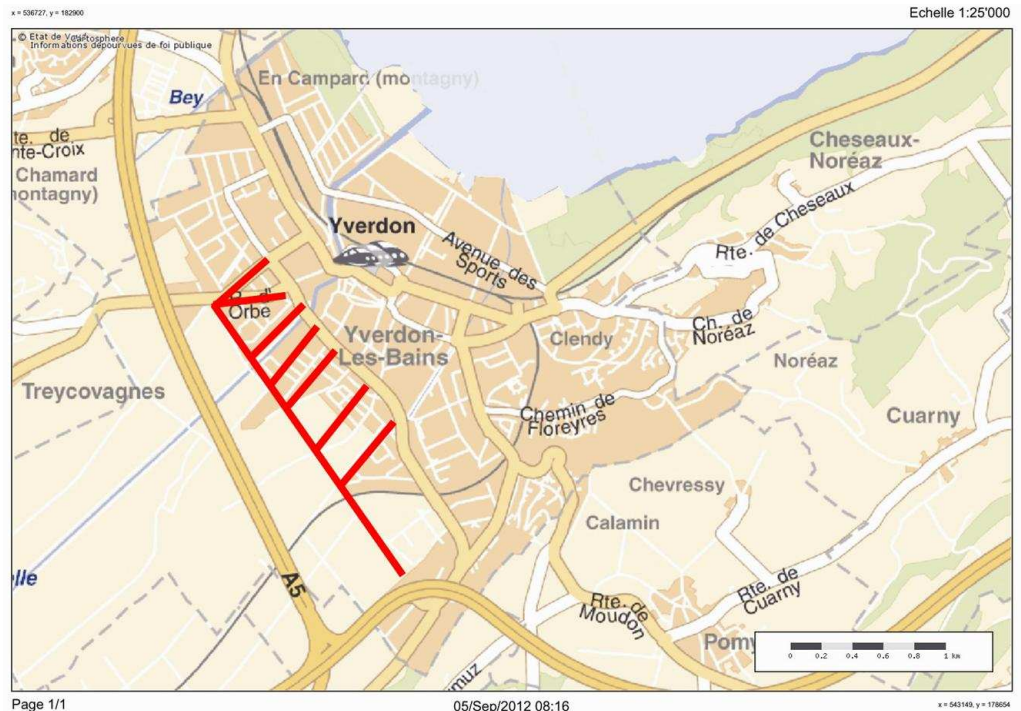
### **M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller, avant de passer la parole à Mme Aude BRIAND, rapportrice de minorité, je vous rappelle que j'ai demandé en début de séance qu'on évite de citer nommément les personnes qui débattent dans les commissions.

J'invite maintenant Mme la Conseillère Aude BRIAND, rapportrice de minorité, à nous donner la lecture des conclusions de son rapport ou plus si souhaité.

**Mme la Conseillère Aude BRIAND :**

Je souhaite lire l'intégralité du rapport.

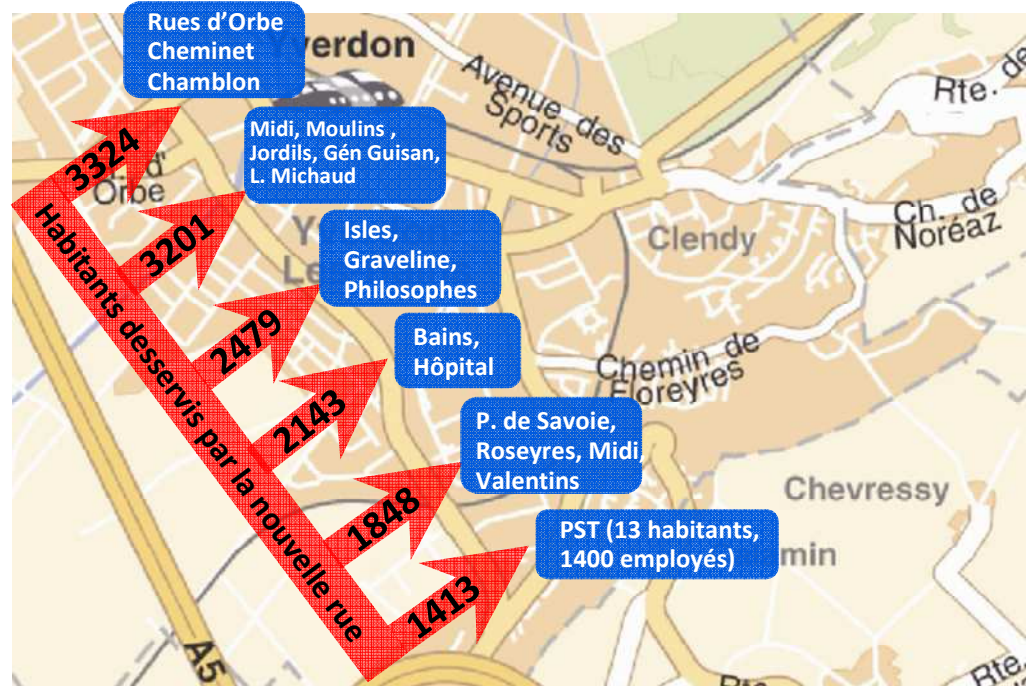
***Présentation à l'écran.*****Objectifs**

L'initiative communale déposée le 6 octobre dernier a pour but de créer une nouvelle pénétrante d'agglomération qui assure l'accessibilité des quartiers sud-ouest de la Ville, sans transiter par le centre et par les quartiers à forte densité d'habitation que sont les secteurs Pierre de Savoie - Valentin, Graveline - les Isles, Midi- Roger de Guimps-Moulins, Bouleaux - Curtil-Maillet -rue d'Orbe, Kiener-Général-Guisan favorisant ainsi des rues résidentielles agréables à vivre pour leurs habitants, et laissant place à des axes de mobilité douce attractifs et sécurisés.

**Conformité**

Cette nouvelle pénétrante d'agglomération limitée à 50km/h, parallèle au viaduc autoroutier, assurera une accessibilité « en peigne » aux secteurs d'activité (notamment au nouveau Centre sportif des Isles) et d'habitation existants, comme aux nouvelles zones de développement prévues dans la partie sud-ouest de la Ville. Elle est conforme au Plan directeur communal en vigueur ainsi qu'au projet d'agglomération conçu dès 2007 par les communes partenaires d'AggloY. Par décision du Conseil communal - définitivement ratifié par l'État de Vaud en 2011 - elle bénéficie déjà d'un tracé réservé de 23 à 30 m de large, libre de toute construction entre sortie d'autoroute d'Yverdon-Sud et chaussée de Treycovagnes, deux giratoires étant déjà construits sur sa partie est (avenue des Trois-Lacs, côté Y-Parc) et un autre sur sa partie ouest (Moulins).

Présentation à l'écran.



### Sécurité et qualité de vie

Il est évident que cette rue de desserte permettra de diminuer l'engorgement de certains axes et facilitera la circulation des transports publics dans la Ville. Son aménagement rendra possible une revalorisation de plusieurs espaces publics (rue du Midi notamment) et les rendra plus attractifs, sécurisés et adaptés au développement des futures zones urbanisées du sud-ouest de la Ville. Les échanges inter-quartiers de mobilité douce - actuellement limités et insuffisants au niveau de la sécurité - en tireront bénéfice : le projet de cette route de desserte permet de les développer et de les consolider. Par ailleurs, le trafic de transit et les nuisances qui en sont le corollaire (pollution et nuisances phoniques) seront nettement diminués dans les quartiers résidentiels.

### Conclusions

Comme le 20% des électeurs yverdonnois qui ont signé l'initiative demandant la réalisation de cette route de desserte ... attendue par notre population depuis plus de 15 ans, la minorité de la commission est convaincue que cette pénétrante doit être réalisée sans délai. Il en va de la qualité de vie des Yverdonnois, de leur sécurité en matière de mobilité et de l'attractivité des commerces situés au centre ville.

La minorité de la commission, formée de Pierrette ROULET-GRIN, Maximilien BERNHARD, Armand THONNEY et de moi-même, recommande au Conseil communal :

- d'accepter l'article 1 du préavis.
- de refuser les articles 2 et 3.

### M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La parole n'est pas demandée.

**L'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

*Discussion sur article 1*

**Vote**

*Discussion sur article 2*

Avant d'ouvrir la discussion sur cet article, je souhaite vous faire part des conséquences sur la tenue ou non d'un vote populaire concernant cette initiative, en fonction des décisions que nous allons prendre sur cet article ainsi que sur l'ensemble du préavis. A cet effet, nous avons préparé un tableau à double entrée détaillant les scénarios possibles, qui vous est projeté, si



j'en crois le reflet que j'ai derrière moi.

	Article 2 ACCEPTÉ « L'initiative est refusée quant au fond »	Article 2 REFUSÉ revient à <b>accepter l'initiative</b> (selon SECRI 6.9.12)
Préavis ACCEPTÉ en votation finale	<b>VOTE POPULAIRE</b>	<b>INITIATIVE ACCEPTÉE</b> <b>PAS DE VOTE POPULAIRE</b>
Préavis REFUSÉ en votation finale	<b>VOTE POPULAIRE</b>	<b>VOTE POPULAIRE</b>

A la lecture de ce tableau, il apparaît que d'après l'avis du SECRI pris cet après-midi même, le rejet de l'article 2 revient automatiquement à accepter l'initiative ; si par la suite le préavis est accepté dans son ensemble, l'initiative sera réputée acceptée par le Conseil, et il n'y aura pas de votation populaire. Dans tous les autres cas de figure, un vote populaire a automatiquement lieu.

Cette information étant donnée, nous pouvons poursuivre.

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

**Mme la Conseillère Hélène GRAND :**

Errare humanum est, perseverare diabolicum !

Le PLR a fait un magnifique travail de récolte de signatures en période électorale et nous pouvons le saluer. Mais le peuple devra voter sur un leurre...

D'un coup de baguette magique, on voudrait nous faire croire qu'un contournement de la Ville pourrait rapidement être construit et utile. Il en existe déjà un, c'est l'autoroute ! Mais si les voitures passent au centre-ville c'est pour y aller dans la majeure partie des cas. Le préavis « parking souterrain » que nous traiterons tout à l'heure en est une preuve. Un contournement, où l'on voudrait rouler à 50km/h, serait certainement plus utilisé pour des promenades avec des poussettes et des enfants que par les voitures qui veulent aller parquer au centre de la Ville.

Le PLR, qui a de tout temps eu des représentants à la Municipalité et en a souvent détenu la majorité, devrait connaître la complexité des problèmes que pose la réalisation d'une nouvelle rue ou route et le temps qui s'écoule de la conception à la réalisation - si réalisation il y a. Il est également prouvé que chaque place de stationnement attire des véhicules.

Le groupe Solidarité&Ecologie-La Gauche refuse la proposition de l'initiative, que l'on pourrait appeler une « politique du bac à sable », vite construit – vite détruit. Des études prouvent l'inexactitude des arguments développés, des solutions sont activement recherchées et le problème doit être empoigné dans sa globalité. L'usage des vélos et les rues piétonnes du centre-ville, à l'abri de la circulation automobile font le charme de notre Ville pour les habitants et les touristes. La première question que les habitants devraient se poser est : « Est-ce que j'ai besoin de circuler en voiture au centre aux heures de pointe ? ».

Nous vous invitons donc à voter les articles tels que présentés en page 12 du présent préavis, donc de conseiller aux électeurs le refus de cette initiative. Rien de ce qu'elle propose n'est nouveau et tout a déjà fait l'objet d'études.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe UDF-Vert'libéraux a fait le constat suivant : depuis sa création, force est de constater qu'AggloY a malheureusement manqué de transparence, restant ainsi au stade de chasse gardée de quelques édiles communaux. La double démission à la tête du projet est représentative du malaise ressenti par une bonne partie de la population. S'y sont ajoutés de sérieux problèmes de communication lors de la fermeture du pont de Montagny, des difficultés de circulation dans les environs de la rue du Cheminet, et j'en passe. Peu de mesures compensatoires ont été réalisées pour le trafic individuel motorisé. Il n'en fallait pas plus pour rendre la population très dubitative face à AggloY.

Contrairement à ce que prétend la Municipalité, la route de contournement n'est pas une fausse bonne idée. Preuve en est qu'elle faisait partie dès le début du concept de mobilité par le biais de la mesure 31 qui définissait le nouvel accès par le sud de notre agglomération. À terme, cette route de contournement servira de route de desserte pour les habitations actuelles et futures du sud-ouest de notre Commune, en s'inscrivant dans la suite logique du désengorgement du centre-ville. Elle n'entre d'ailleurs pas en contradiction avec AggloY, mais redéfinit simplement une de ses priorités.

Notre groupe concède qu'il faut du temps pour mettre en œuvre le concept de mobilité d'AggloY, mais nous avons le sentiment que la Ville se borne à faire des études, encore des études et toujours des études, avec 3 millions de francs investis à cet effet jusqu'à ce jour. Il a même fallu un moment donné effectuer une étude des études pour y voir un peu plus clair.

Notre collègue Thomas JENNI indique que le trafic de transit ne représente que 10% des déplacements au sein de l'agglomération. Il ne fait aucun doute qu'une route de desserte incitera bien plus que 10% du trafic individuel motorisé à emprunter cet axe, désengorgeant ainsi le centre-ville et permettant enfin à celles et ceux qui souhaitent accéder aux commerces, notamment aux heures de pointe, de pouvoir le faire. En effet, bon nombre d'habitants situés en périphérie sont régulièrement découragés d'accéder au centre de notre Ville et finissent par y renoncer avec les conséquences négatives que cela produit sur les commerces.

Notre Ville doit effectivement agir simultanément sur les axes du trafic individuel motorisé, des transports publics, dont je suis d'ailleurs un utilisateur régulier, et de la mobilité douce. L'initiative ne remet pas en question les zones de 30km/h, la mobilité douce, ni les transports collectifs. Elle redéfinit les priorités, estimant qu'il est temps de se préoccuper davantage du trafic motorisé.

La Municipalité nous indique dans son préavis en page 7 qu'une nouvelle dynamique à la question du trafic motorisé permettra, une fois l'ensemble des chantiers terminés, de permettre une meilleure cohabitation entre les différentes formes de mobilité. J'ai dès lors demandé en commission quel est l'horizon de cette nouvelle dynamique. Réponse de la Municipalité : 2030 ! Chers collègues, attendre encore près de 20 ans pour voir la situation s'améliorer n'est pas une réponse acceptable pour nos concitoyens.

Une des craintes de la Municipalité est de voir l'acceptation de l'initiative impacter la décision de la Confédération d'octroyer 17 millions de francs pour AggloY. Des solutions existent : d'une part démontrer à la Confédération que l'utilité d'une route de desserte entre le sud et l'ouest est avérée, ce qui ne devrait pas poser de problème, car il s'agit avant tout de volonté politique. Si nécessaire, il faut découpler cette route du projet AggloY afin d'avoir deux éléments distincts l'un de l'autre. Une autre de ses craintes est le montant à investir pour une telle route, et ses répercussions sur les finances communales. Nous suggérons dès lors à la Municipalité de simuler l'impact de cet investissement durant ces prochaines années, sachant que les taux d'emprunts sont actuellement très bas et peuvent être bloqués sur de nombreuses années. L'impact sera dès lors moindre.

En conclusion, il y a du bon sens dans l'initiative qui nous est proposée. La démarche mérite dès lors d'être soutenue.

Tout comme la minorité de la commission, le groupe UDF-Vert'libéraux vous recommande,

Mmes et MM. les Conseillers, de refuser les articles 2 et 3 du présent préavis.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Cette initiative aura eu au moins l'avantage de mettre tout le monde d'accord sur le fait qu'il y a des problèmes de mobilité aux heures de pointe à Yverdon.

Avec la croissance démographique qui s'annonce, il est clair que les besoins en mobilité et le nombre de déplacements vont fortement augmenter. Des solutions concrètes, des solutions fortes sont nécessaires pour répondre à cette augmentation de la mobilité.

En 2007 déjà et même avant en 2005, la Municipalité de la législature précédente sous l'égide de MM. JAQUIER et TREYVAUD, ont eu le courage de se lancer dans l'aventure du projet d'agglomération, en proposant une vision, en proposant une stratégie pour gérer ces problèmes de mobilité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et qui vont effectivement s'aggraver ces prochaines années.

L'idée, c'est effectivement que tous les modes de transport, comme l'a très bien rappelé M. Maximilien BERNHARD, tous les modes de transports ont une place. Tous les modes de transport doivent attirer notre attention, que ce soient les transports collectifs, la mobilité douce ou les transports individuels motorisés.

Il y a différentes mesures, comme on le sait déjà, qui sont prévues. On observe déjà une augmentation de l'offre de près de 40% des transports collectifs. Différentes mesures sont prévues pour améliorer les réseaux de mobilité douce, et comme évoqué effectivement de nouvelles infrastructures routières, notamment une reliant Chamard à la chaussée de Treycovagnes et l'autre reliant le Parc scientifique et technologique à la rue Roger de Guimps. Donc, contrairement à ce que dit M. Maximilien BERNHARD, ce n'est pas du tout le même projet, qui est proposé dans le même projet d'agglomération avec ces deux infrastructures routières, mais clairement des routes de desserte, au contraire d'une route de contournement qui nous est proposée ici.

Aujourd'hui, avec cette route de contournement, puisqu'il s'agit bien d'une route contournement, si j'ai bien lu le texte de l'initiative, les initiants semblent vouloir jeter l'ensemble du projet : dix ans de travaux, dix ans de réflexions, dix ans de travail avec les communes environnantes, avec le Canton et la Confédération.

Ce projet routier en plus date des années 80, il est effectivement inscrit au Plan directeur communal, qui était pensé et réfléchi dans les années 80. Et à une époque, il pouvait faire du sens car effectivement, on avait à faire à une route de contournement qui évitait l'ensemble des quartiers résidentiels.

Or, aujourd'hui, ces quartiers se sont développés, d'autres vont se développer, notamment « Aux Parties », nous n'aurons donc plus à faire à une route de contournement, mais une véritable route de desserte qui traversera ces quartiers. Et de fait, nous allons repousser les problèmes observés aujourd'hui à la rue du Midi sur une nouvelle route que nous allons créer.

Ce qui frappe encore plus, c'est que cela ne résout rien en termes de problèmes de mobilité à Yverdon. Comme cela a été dit tout à l'heure, effectivement le trafic de transit ne représente qu'une part mineure du trafic à Yverdon et du nombre de déplacements à Yverdon.

On a aussi également évoqué les investissements, les coûts qui seront mobilisés. Alors, malgré les taux d'intérêts qui sont relativement bas, on peut s'attendre à un coût de l'ordre de plusieurs dizaines de millions qui devront être mobilisés pour cette route durant un certain nombre d'années, ce qui nous empêchera d'investir dans d'autres projets tels la construction d'école ou la construction d'un hôtel de police par exemple.

Il est à notre sens beaucoup plus sage d'essayer de convaincre les potentiels cofinanceurs. Et là, quand je parle de potentiels cofinanceurs, je pense bien entendu à la Confédération. Il est clair que cette route de contournement a fait partie des études qui ont été menées au début du

projet d'agglomération, mais a clairement été écartée au début des réflexions, considérant que cette route de contournement, puisque c'est de ça dont nous parlons, allait à l'encontre de l'ensemble des principes qui était visé par le projet d'agglomération d'une part, et d'autre part que cette route de contournement, comme cela a été rappelé tout à l'heure, existe déjà par le biais de l'autoroute.

Il est nettement plus sage de s'appuyer sur les infrastructures existantes pour éviter des coûts trop importants, en adaptant les infrastructures pour faire cohabiter les différents modes de transports, en menant une politique de stationnement - nous nous réjouissons d'ailleurs de connaître le contenu du Plan directeur du stationnement de la Municipalité - et bien entendu, dans certains cas, pour certaines situations, construire les deux barreaux routiers qui sont prévus.

On comprend la frustration de certains, les délais de réalisation sont effectivement relativement longs. Certaines mesures ont suscité de fortes réactions, et c'est sur ces mesures qu'il faudra effectivement améliorer la communication qui fera faire comprendre à la population qu'on ne peut pas construire une route en deux jours, qu'on ne peut pas régler les problèmes de mobilité en quelques mois, et que les différentes mesures de mobilité qui sont mises en œuvre sont là pour répondre à un intérêt général et s'inscrivent dans une réflexion, dans un projet global.

Aujourd'hui, avec cette initiative, on nous présente effectivement un miroir aux alouettes. On nous promet une réalisation rapide, on nous promet de régler l'ensemble des problèmes, mais c'est fondamentalement faux.

Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à bien réfléchir au moment du vote, à réfléchir aux conséquences que pourraient avoir l'acceptation de cette route de contournement pour notre Ville, et l'ensemble des projets qui sont en cours, et bien entendu à rejeter cette initiative et à suivre la majorité de la commission.

**Mme la Conseillère Aude BRIAND :**

Chers collègues, je souhaite vous rendre attentifs que le PLRY n'a pas totalement inventé la recette de cette initiative, puisque celle-ci est basée presque totalement sur les mesures 31 et 32 d'AggloY, tout comme le rapport de minorité qui redéfinit uniquement les priorités. Et à mon sens, il me semble que gouverner c'est prévoir.

Je vous remercie d'ores et déjà de soutenir l'initiative.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Il aurait été malvenu que la voix des initiants ne se soit pas exprimée ce soir. Car il pourrait sortir un message clair adressé à la population qui attend de bonnes solutions pour le futur d'Yverdon.

Souvent les initiants ont été accusés de vouloir saboter le projet AggloY. Juste avant l'été, notre Municipalité a déposé le deuxième volet des mesures concernant AggloY. Nous devrions d'ailleurs avoir une consultation populaire à ce sujet certainement prochainement.

Comme nous n'avions pas accès à ce document, j'ai cherché à m'informer pour voir dans quelle mesure le deuxième train de mesures confirmait ou infirmait le premier. Et effectivement dans le premier projet, nous avons deux mesures très importantes, c'était cette mesure 31 qui concernait la rue des Trois-Lacs, et puis la mesure 32 qui concerne le barreau dit « ouest » à savoir entre Chamard et la chaussée de Treycovagnes. La Municipalité à l'époque avait fait l'effort de mettre un certain degré de priorité pour ces deux mesures, mais malheureusement la Confédération les avait recalées les deux en mesures C.

Alors j'ai voulu voir ce que cela donnait dans ce nouveau projet deuxième génération. Et puis, j'ai retrouvé là-dedans la mesure 32, mais je n'ai pas retrouvé la mesure 31. Alors j'ai cherché où elle pouvait se trouver et j'ai fini par voir dans un tableau récapitulatif qu'il était mentionné « 2-31 » donc je pense que c'est la 31, priorité C. Cela m'a amené à aller fouiller dans un

certain nombre de documents établis par un bureau d'étude qui s'appelle « TEAM+ ». Alors là, il y a une confusion phonétique « TEAM+ » qui s'occupe de « TIM » Transport individuels motorisés, il faut s'y retrouver.

Alors dans ce rapport, j'ai trouvé cinq lignes très intéressantes qui ont répondu à mon interrogation : pourquoi la mesure 31 avait disparu ? Je vous lis le texte in extenso :

*La Confédération, dans son rapport d'examen de décembre 2008, a modifié l'ordre de cette mesure, en la rétrogradant de la liste A (réalisation 2011-2014) vers la liste C (réalisation 2019-2022), dans le but de la réaliser indépendamment du programme d'agglomération, donc avant la troisième tranche (2019-2022), la mesure 31 a été sortie du projet d'agglomération yverdonnoise par décision du COPIL.*

Donc cela veut dire que cette route des Trois-Lacs ne figure pas, si j'ai bien lu l'ensemble de ces documents, elle ne figure plus pourrait-on dire, dans le projet AggloY. Alors ce document conclut que finalement la Ville assumera cette route en se passant de subventions éventuelles de la Confédération. Et j'ajoute, pour être honnête, que le bureau d'études ne conseille pas du tout la construction immédiate de cette route, mais il fait le constat suivant : c'est qu'il sera nécessaire à l'horizon 2020 qu'elle ait été réalisée, cela veut dire avec le passage sous voie et autres, parce que selon les estimations, on dépasserait à ce moment-là les 15'000 véhicules à la rue du Midi et au chemin de la Sallaz, donc la surcharge serait excessive. Et les projections faites par le bureau disent qu'à ce moment-là, si on avait réalisé cette route des Trois-Lacs, on aurait une baisse significative de 30% à 50% du trafic sur les deux rues de la Sallaz et du Midi.

Donc j'en conclus, c'est que la Ville a eu la volonté de ne pas perdre de temps, de ne pas attendre 2019 ou 2021 avec une priorité C, mais de prendre en main elle-même le destin de cette route des Trois-Lacs. Et là, il faut qu'on aille de l'avant, il y a une nécessité avant 2020, il faut que cela soit réalisé.

Alors on regarde maintenant ce qu'il se passe sur le terrain et sur le papier. Et bien, sur le terrain et sur le papier, on a un barreau « ouest » de l'autre côté, sur lequel on peut effectivement encore avoir des subventions, on a une route des Trois-Lacs que semble-t-il la Commune a vraiment envie de réaliser et assez rapidement. Et qu'est-ce qu'il reste entre deux ? Il reste quelques petits tronçons, je fais partie d'un groupe qui va analyser dans quelques temps les 400 mètres à côté du centre des Isles et au bout du compte, la seule chose qui manque c'est un bout entre Graveline et la voie de chemins de fer. Évidemment il y aura un gros morceau, c'est creuser sous la voie de chemins de fer, mais c'est une nécessité, on devra le faire de toute façon. Alors j'entends bien mon collègue BERNHARD dire faisons-le pendant qu'on peut emprunter relativement bon marché.

Alors, moi je constate personnellement qu'il est parfaitement possible d'avoir une route à 50 km/h sans engager plusieurs dizaines de millions. Le passage comme je l'ai dit sous le chemin de fer est inévitable et de toute façon dans tous les nouveaux quartiers, on ne pourra pas amener de la circulation dans les quartiers sans créer effectivement les quelques bouts qui manqueraient. Et j'ajoute qu'« Aux Parties » il faudra sérieusement penser au trafic, si on a le désir effectivement d'y déplacer les travaux plus Travys.

Donc, ce que l'initiative propose, reprend souvent mot pour mot les mesures d'AggloY et même des mesures d'AggloY abandonnées depuis par la Municipalité. Alors grâce à cette route réalisée, ce serait une réponse positive et AggloY pourra vraiment entreprendre de manière beaucoup aisée et rapide des travaux comme par exemple ceux de la rue du Midi.

Je vous remercie d'avoir écouté cette longue intervention.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte à ce point.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Juste une précision sur ce qui vient d'être dit. Je crois qu'il y a, soit une gigantesque confusion, soit une énorme arnaque, mais si je lis le titre de l'initiative, on parle bien d'une route de contournement à 50 km/h, et c'est ce que veut éviter justement le projet d'agglomération. Le projet d'agglomération propose deux tronçons routiers et des routes de desserte. Donc, en acceptant cette initiative, on n'est pas du tout compatible, on n'est pas du tout en accord avec ce qui est expliqué dans le projet d'agglomération.

Ensuite, où je peux rejoindre M. le Conseiller COCHAND, c'est qu'effectivement un des barreaux, le barreau ouest qui avait été recalé par la Confédération, la mesure 32, mérite effectivement d'être avancé dans le calendrier, mérite d'être réalisé très rapidement. Pour ce qui est du barreau sud, c'est un besoin à moyen terme aussi, mais j'imagine qu'il sera lié aux développements d'urbanisation qui sont prévus dans ce secteur. Et là, les contraintes techniques et financières sont beaucoup plus importantes, mais j'imagine que la Municipalité pourra nous apporter des précisions sur ce sujet.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Donc là, on va devoir se prononcer sur la prise en compte de cette initiative déposée par le PLR dont le titre est assez prometteur : « Stop aux bouchons ». Ceci explique peut-être aussi le pourcentage de gens qui l'ont signée. C'est vrai que moi si on me pose la question : Est-ce vous ne voulez plus de bouchons à Yverdon ? J'aurai tendance à répondre : Oui ! Mais analysons ensemble ce qui l'en est :

Alors, le texte de l'initiative parle d'une route de contournement qui devrait selon toute vraisemblance permettre un report important du trafic. Alors c'est vrai que présenté sous cette forme, j'ai de la peine à comprendre par quels mécanismes. D'autant plus que les comptages, on l'a dit plusieurs fois, qui ont été faits récemment, mettent en évidence que le transit représente uniquement 10% du volume total. En conséquence, une route de contournement ne résoudra rien dans ce cas de figure.

Dans le rapport de minorité par contre, on voit apparaître la notion de desserte. Dans ce cas de figure, il est probable qu'aux heures de pointe le trafic pendulaire lié à l'utilisation des sorties d'autoroutes et provenant des quartiers à proximité de cette desserte n'empruntera plus les autres axes. Alors c'est clair qu'il y aura un report, c'est évident. Mais là encore le problème de base n'est pas réglé puisque ce qui pose problème aujourd'hui, ce sont les sorties elles-mêmes. Pour que cette route soit utile, il faut qu'elle soit à proximité des quartiers concernés et équipée d'accès afin de drainer le trafic provenant des zones que l'on souhaite alimenter - c'est un peu le dessin que l'on avait vu tout à l'heure présenté à l'écran - ce qui va engendrer des augmentations dans certaines zones habitées évidemment à la grande joie des riverains qui ne manqueront de s'opposer au projet. Une autre solution serait de faire passer cette route à l'ouest du viaduc de l'autoroute, mais alors dans ce cas de figure, on retombe à mon sens sur la route de contournement dont j'ai déjà décrit le peu d'effet.

Alors il est clair qu'Yverdon a un problème de fluidité du trafic, je prends volontairement le terme de « fluidité » parce qu'à mon avis, il n'y a pas de bouchons - pour tous ceux qui viennent de Lausanne feront la différence - aux heures de pointe, c'est clair il y a des problèmes de fluidité. Cela s'explique aussi par les ralentissements dus aux nombreux arrêts rendus nécessaires pour permettre aux utilisateurs de rentrer sur la desserte, donc on a des ronds-points, on a des feux, c'est évident, il faut bien qu'on puisse rentrer sur la route. Et puis finalement, quel que soit le système choisi, ces ralentissements sont inévitables. Certaines solutions peuvent améliorer la situation et c'est précisément ce que le projet AggloY envisage de faire en tenant compte de tous les aspects. A mon sens, la proposition des initiants ne permet pas de résoudre les problèmes actuels. Une route de contournement n'est pas utile aujourd'hui. Une route de desserte ne pourra pas se faire dans les quartiers existants sans lever une multitude d'oppositions. Les mêmes qui ont signé l'initiative s'opposeront au projet si d'aventure la route devait passer près de chez eux. Il y a un argument qui est intéressant parce que les arguments se retournent toujours contre soi à un moment ou à un autre, quand on nous dit que c'est pour favoriser le commerce, si on fait une magnifique route où on peut facilement

aller en Chamard, je ne sais si cela va favoriser le commerce au centre-ville. C'était juste pour donner un exemple.

Pour terminer parlons du coût. Les initiants parlent de solutions bon marché en faisant une route simple sans aménagements coûteux. Aujourd'hui, il est impensable de construire une route de cette ampleur sans y intégrer des aménagements pour favoriser la mobilité douce. Là aussi, la tentative se solderait par des oppositions de principe visant à faire une route permettant à tous les usagers de l'utiliser en toute sécurité. Le prix de cet ouvrage sera abyssal et les projets déjà planifiés et nécessaires verront leur priorité reléguée vu le caractère voulu par l'initiative. Bon là, j'ai appris ce soir qu'on pourrait éventuellement augmenter la dette, cela peut être une solution pour financer.

En clair nous devons accepter l'article 2 et ainsi comme le tableau le montre refuser l'initiative. Il en va de l'avenir des projets planifiés dans une logique globale et axés sur l'intérêt général.

#### **M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Je constate, comme l'avait annoncé la presse, que nous avons un beau match gauche-droite, que tous les Conseillers qui se sont levés avaient une magnifique feuille préparée avec beaucoup d'arguments bien préparés dans leurs groupes. Vous voyez que je n'ai pas de feuille (*rires dans la salle*). Tout simplement, je constate aussi que nous avons d'un côté sur ma droite, c'est-à-dire sur la gauche, l'argument « L'initiative met en péril AggloY », de l'autre côté « L'initiative ne met pas en péril AggloY ».

Or, il faut rappeler une chose, AggloY est un projet d'avenir, est un investissement sur tout de même un certain long terme. Pour avoir participé dans les commissions dès le début d'AggloY, je me souviens très bien qu'on nous disait « C'est l'avenir, pas seulement l'avenir d'Yverdon, mais l'avenir de la région ». Et dans ce projet AggloY, l'autoroute effectivement était la route de contournement. Le problème, on s'en rend compte à présent, c'est que l'autoroute n'a que deux sorties, il en manque cinq ou six au milieu, que la route prévue par l'initiative propose.

Ce qu'il manque pour cette route, c'est le milieu, comme l'a si bien dit M. COCHAND. Il y manque un tunnel sous la voie ferrée et un pont sur le canal. Ce que j'aimerais dire c'est qu'il ne faut en tout cas pas faire d'AggloY un empêchement à cette route. Durant tous ces derniers Conseils, AggloY a été mis en avant pour refuser quelques projets, en disant : « Non, nous avons AggloY ! ». Et je crois que pour la population, AggloY ne devient plus un projet d'avenir, mais devient une sorte d'épouvantail pour tout ce qui amènerait le développement de la Ville.

Et cette route de contournement, je crois, va contribuer à résoudre les problèmes de circulation, va contribuer à la desserte de tous les quartiers, et c'est pourquoi moi je vous invite à accepter cette initiative, donc à refuser le point n° 2, merci.

#### **M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Juste deux précisions terminologiques au sujet d'une part de la notion de contournement au sens où l'entend l'initiative et au sujet de la notion de transit.

Le contournement, bien sûr que la notion de contournement, ce n'est pas une route qui doit uniquement contourner Yverdon et ne pas permettre d'y accéder, j'espère que tout le monde l'a bien compris dans cet hémicycle. Notre « flyer » - excusez-moi du terme - le dit d'ailleurs expressément puisqu'il parle d'utilisation de pénétrantes existantes, en d'autres termes d'une série de pénétrantes d'agglomération. Donc le contournement au sens de l'initiative permettra bel et bien d'entrer dans les différents secteurs de la Ville. Je crois que le schéma que l'on a présenté au départ, il y a quelques minutes en arrière, le montre assez bien et montre assez bien le nombre de quartiers déjà existants qui pourraient être desservis par cette route-là qui est donc bel et bien une pénétrante d'agglomération.

La deuxième notion que j'aimerais préciser c'est celle de transit dont le préavis municipal malheureusement l'a défini de manière alors beaucoup trop étroite. Deux exemples :

L'entreprise Reganely, que tout le monde connaît et qui est située au bout de la rue du Midi, doit intervenir dans un bâtiment qui est lui situé à la chaussée de Treycovagnes par exemple. L'entreprise en question, la camionnette en question, puisque c'est généralement avec un véhicule que cette entreprise se déplace, ne peut donc accéder pour se faire que par la rue du Midi. Selon la définition du transit, ce n'est pas ce qu'en donne le préavis, ce trajet-là rue du Midi - chaussée de Treycovagnes n'est pas compris dans les 10% constituant le transit de la circulation. Est-ce que c'est du transit ? Oui, bien sûr que c'est du transit, puisque le fait de traverser et la rue du Midi et le Curtil-Maillet et le Cheminet, c'est bel et bien du transit, posez la question aux habitants, ils vous répondront.

Deuxième exemple : J'inverse un peu le trajet. Une habitante de la rue de Neuchâtel située près du café des Amis - je fais beaucoup de pub pour les établissements ces temps, excusez-moi - a décidé de changer entièrement sa cuisine. Elle va donc, par exemple, chez l'entreprise Dubat qui est elle située au chemin de la Chèvre. À l'heure actuelle, deux solutions grosso modo, un passage par le centre-ville, vraiment le centre c'est-à-dire rue des Remparts - Haldimand, ou bien alors une alternative par la rue de Chambon - Curtil-Maillet enfin rue du Midi. Est-ce que c'est du transit ? Selon le préavis municipal, non ce n'est pas du transit puisque le transit, c'est la définition qu'on en donne dans le préavis, c'est uniquement la circulation qui entre à Yverdon et qui en ressort de l'autre côté. Pour les habitants, est-ce que vous pensez que c'est du transit ce cheminement-là entre la rue de Neuchâtel et le chemin de la Chèvre chez Dubat ? La réponse, elle est évidente : Oui, c'est du transit.

Donc ces deux petits exemples pour vous expliquer gentiment qu'à notre avis le trafic de transit, ce n'est pas seulement le transit stricto sensu d'une voiture qui entre à Yverdon et qui en ressort de l'autre côté, mais c'est bel et bien tout le trafic d'échange qui d'un côté doit permettre d'accéder aux différents quartiers depuis l'intérieur, mais de sortir de la Ville également. Ce trafic-là de transit selon notre appréciation et notre définition, c'est la quasi-totalité du trafic routier à l'heure actuelle.

Donc je crois que l'argument qui consiste à dire que le trafic de transit est négligeable et qu'il ne sert à rien de faire une route de contournement, je crois que ces deux exemples montrent que pour la population : oui, c'est bel et bien du transit et que cette route de contournement se justifie totalement, merci de votre attention.

#### **Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Vous avez entendu comme moi bon nombre d'arguments de part et d'autre et vous le sentez comme moi, nous sommes avec cette initiative à un carrefour. Oui, un carrefour, à l'intersection entre deux routes avec un choix à la clé.

Mais avant toute chose, voyageons un petit peu à pied, à vélo, en voiture, comme vous voulez et allons à Bruxelles au début du siècle. La ville grandissait, elle ne voulait pas faire comme à Londres, une ville qui s'étale et laisse les plus pauvres à l'extérieur. Et bien, ils ont misé sur le tram. Ils ont développé ainsi le réseau de trams le plus dense d'Europe et du Monde. Nous sommes ici à une intersection, à un moment « T » donné, comme à Bruxelles. Sauf qu'à Bruxelles, il y a eu des conséquences importantes qui ont fait qu'ils ont carrément pris une route à grande vitesse si j'ose dire. Ils ont anticipé et su innover.

Revenons à Yverdon, nous sommes à une intersection. Sauf que là, au lieu d'avoir cette route à grande vitesse, nous avons surtout d'un côté une voie bloquée. Une voie bloquée car cela fait des années, vous le savez, que cette route de contournement traîne et n'avance pas.

AggloY nous permet d'avancer, d'adapter les infrastructures, de canaliser les flux liés aux transports individuels motorisés, de développer les infrastructures liées à la mobilité douce. Bref, accepter cette initiative, c'est s'arrêter, s'arrêter surtout dans le temps.

Mes chers collègues, nous ne sommes peut-être pas Bruxelles, mais nous devons nous en inspirer et aller de l'avant, avancer.

Je refuserai cette initiative ici et me remettrai au peuple yverdonnois et vous invite à en faire de



même, merci de votre attention.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je me permets une brève intervention à ce stade-là. Vous avez pu voir le tableau que nous a présenté le Président du Conseil. Ce qui importe c'est que si le Conseil part sur l'acceptation de l'initiative, nous évitons un vote populaire.

Je pense que nous nous trouvons, comme l'a dit ma collègue Carmen TANNER, devant un choix de société important. Et il me paraît important qu'à ce stade-là, la population puisse pouvoir se prononcer sur ce choix de société puisque ce vote-là par la population aura un impact important pour les prochaines années, les prochaines décennies pour notre Ville.

Et je pense que c'est important de finalement se projeter dans cette direction-là. On a eu un certain nombre de scrutins populaires ces dernières années à Yverdon. Et c'est des scrutins qui ont permis de sonder la population sur des objets de société. Et je pense que ce serait extrêmement dommage, vu le rapport de force relativement égal entre les deux blocs que notre collègue M. VIAL regrettait mais visiblement il en fait partie de l'un des deux. De cette situation-là, ça serait un tout petit peu dommage que la situation soit tranchée par une ou deux voix d'écart, alors que finalement la population peut se prononcer.

Visiblement, il y a des arguments de part et d'autre, laissons la population trancher et donc cela veut dire aussi, puisque le SeCRI l'a dit de manière très claire comme l'a résumé notre Président, qu'il faut accepter l'article 2 pour provoquer le vote populaire. Nous aurons l'occasion de discuter devant la population, dans des stands et d'ouvrir cette question intéressante au niveau de la population yverdonnoise.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte à ce point.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

Je me permets de vous adresser la parole en tant que père de famille habitant un des quartiers qui va être desservi. J'ai deux enfants, cinq et sept ans. Il m'arrive de les prendre, d'aller se promener vers les plaines. Je désire garder cette sécurité encore relative maintenant. Cette route prochaine sera une balafre qui va nous séparer de la plaine du reste et va nous cantonner au centre de la Ville.

Donc lorsque j'entends des problèmes sécuritaires que cette route apporterait, j'aimerais juste savoir où se trouve la sécurité.

Mesdames, je suis en plus étonné que deux personnes, femmes, sensibles un peu aux enfants, puissent toucher... (*brouhaha dans la salle*) Oui ! Donc en tant que... c'est un terme sécuritaire, je préfère la refuser, voilà.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte à ce point.

**M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :**

Après avoir entendu tous ces débats, le groupe UDC a décidé d'accepter l'initiative.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte à ce point.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je pense que le débat est intéressant, qu'il sera difficile ce soir de concilier les points de vue qui visiblement sont inconciliables. Mais, je me pose quelques questions et je me les pose depuis quelques mois, depuis le dépôt de cette initiative, depuis le moment où les initiants ont collecté des signatures. Je me pose des questions parce que lorsque je vous entends de part et d'autre, il me semble qu'on n'est pas si éloigné les uns des autres.

Tout d'abord sur le constat : sur le constat que notre société à Yverdon, ailleurs, vit un problème conséquent lié à la mobilité, que ce soit dans le domaine des transports publics, ferroviaires, transports d'agglomération, que ce soit dans le domaine des transports individuels motorisés, ce problème nous le vivons tous, tous les jours. Et il va en s'accroissant avec la croissance de la population, mais surtout la croissance de la mobilité de cette population, et bien nous sommes confrontés à ces problèmes. Et ce constat, nous le faisons tous, point de départ de l'initiative, je pense que tout le monde peut adhérer à l'existence d'un problème.

Après, il faut savoir où on pose le curseur, est-ce que c'est vraiment aussi grave que cela ? On peut discuter longtemps, certains sont sensibles aux ralentissements, d'autres le sont un peu moins, trouvent d'autres solutions. Mais sur le constat de base, je crois qu'on le fait tous le même.

Et puis, on s'est posé souvent et longtemps la question de savoir quel était donc cette route de contournement. On évoquait l'ancienne collectrice sud. On a vu aussi des schémas avec une route qui longeait l'autoroute. Enfin, on ne savait pas très bien de quoi il s'agissait, ni à quoi elle allait servir. M. le Conseiller GILLIÉRON a précisé les choses ce soir, en parlant de pénétrante d'agglomération, de route de desserte. Et d'ailleurs dans le rapport de minorité, on ne voit plus apparaître le terme de route de contournement.

De nouveau sur ces termes-là, en tout cas celui de desserte, je pense que tout le monde peut être d'accord. Tout le monde est d'accord qu'il faut desservir les quartiers, en améliorer l'accessibilité en transports publics, en mobilité douce et en mobilité individuelle. De nouveau, tout le monde est d'accord sur ce point-là.

Après, j'ai quelques problèmes avec le terme de pénétrante, parce qu'une pénétrante pour moi ce n'est pas une route parallèle à l'autoroute comme le disent certains, mais c'est vraiment des routes qui permettent d'accéder à la Ville, d'accéder aux quartiers. Mais peu importe, nous avons ce soir entendu souvent le terme de desserte de quartiers. Encore une fois, je pense qu'on est tous d'accord sur ce point-là.

Alors où est le problème ? Nous avons un projet d'agglomération dont on parle beaucoup. Mais j'aimerais juste dire, et j'ouvre une parenthèse, que projet d'agglomération ou pas, les problèmes qui sont là, nous devons les régler. Nous les aurions réglés ou nous les aurions étudiés de toute manière, et c'est ce que nous faisons, c'est ce que les autorités, vous, nous, faisons depuis de nombreuses années. On n'a pas attendu le programme fédéral des agglomérations pour le faire. Ce que nous a apporté le programme des agglomérations de la Confédération, c'est un : une pression supplémentaire pour aller plus vite, même si ça va encore trop lentement pour certains, on va plus vite et cela nous apporte quelques moyens supplémentaires. Mais c'est tout ce que ça apporte le projet d'agglomération, en plus de la coordination intercommunale que tout le monde souhaite et veut mettre en œuvre. Je ferme la parenthèse.

Projet d'agglomération, dans ce cadre-là, nous avons donc étudié plusieurs solutions rappelées par plusieurs Conseillers ce soir, certaines de ces solutions ont été admises comme prioritaires pour du subventionnement, d'autres non, charge à la Commune ou aux communes concernées, de réaliser malgré tout ce qu'elles souhaitent, même si elles n'ont pas de subventions, au risque quand même, et cela on n'a aucune idée sur les conséquences que

cela pourrait avoir, au risque de nous poser quelques problèmes pour obtenir des subventions pour d'autres projets. Mais ça, ce n'est pas très important à ce stade du débat.

Ce qui est vrai, c'est qu'une partie des projets sont reconnus par la Confédération et subventionnés. Certains diront : c'est peu ! Je dis : c'est déjà ça ! Certains autres ne sont pas admis par la Confédération et sont reportés dans le temps. Ce qui ne veut pas dire qu'un jour ou l'autre, ils ne deviendront pas prioritaires. C'est le cas de ces tronçons d'accès, de ces dessertes de quartiers, parce que nous les appelons exactement de la même manière que les initiants ou que les promoteurs de cette initiative. C'est vrai pour ces dessertes de quartiers que sont l'accès ouest et l'accès sud. Donc la route qui relie Chamard à la chaussée de Treycovagnes, et un peu plus loin au quartier des Parties, ça c'est une extension que nous souhaitons réaliser pour ce nouveau quartier. Et de l'autre côté, depuis le PST pour rejoindre le Centre sportif des Isles, à terme lorsque les quartiers seront réalisés puisque quand on parle de dessertes de quartiers, il faut évidemment avoir des quartiers à desservir.

Donc ces deux projets n'ont pas été reconnus de priorité A. Pourquoi ? Et bien parce que justement le développement de la Ville n'est pas à ce point abouti, qu'il justifie la création de routes extrêmement onéreuses pour une circulation - vous avez évoqué des chiffres ce soir, alors c'est vrai qu'on fait beaucoup d'études, qu'on les vérifie, lorsque vous parlez « d'études d'études » c'est que, bien oui, tous les deux ou trois ans, on remet à jour nos chiffres, on remet à jour nos réflexions pour savoir si on est dans le vrai - les études jusqu'à ce jour montrent par exemple, et ce n'est pas nous qui le disons, c'est un grand commerce de Chamard qui souhaite s'agrandir, le barreau ouest comme on l'appelle, l'accès ouest collecterait environ 5'000 véhicules/jour. Toutes les études menées, que ce soit dans le cadre de l'AggloY ou par des promoteurs privés, arrivent aux mêmes résultats.

Donc c'est vrai qu'on peut comprendre la position de la Confédération qui dit : pour 5'000 véhicules investir 5, 10, 15 millions, je n'en sais rien aujourd'hui, c'est trop d'argent, il y a d'autres priorités à mettre, du point de vue de la Confédération, je ne dis pas que c'est encore le nôtre. Voilà où on en est aujourd'hui. Mais encore une fois, je trouve que globalement on est assez d'accord jusque là. Ce que nous disons nous, c'est qu'il faut réaliser ce qu'il est absolument indispensable de réaliser. Je reviendrai sur la question des finances communales abordée par M. le Conseiller BERNHARD tout à l'heure.

Il faut donc définir des priorités. Ces priorités pour nous sont claires et elles le sont depuis longtemps. Si la Confédération n'accepte pas l'accès ouest, nous, communes de l'agglomération, et je mets les communes ensemble derrière ce projet, avec en particulier Montagny, nous souhaitons le réaliser pour le développement de notre Ville et pour permettre de calmer la circulation, de la sortir de certains quartiers, c'est pour nous une route prioritaire. C'est le début de cette route de desserte. La première étape, c'est celle évoquée par M. COCHAND, vous avez un préavis actuellement en cours pour la desserte du Centre sportif des Isles, ça c'est la première, deuxième : barreau ouest, troisième : accès sud.

En fonction des priorités, en fonction des besoins identifiés dans le temps et bien c'est la séquence qui est proposée parce que l'urgence est maintenant à l'ouest, que demain elle sera au sud et qu'entre les deux, ma foi, et bien cela dépendra du développement de la Ville de nouveau. Vous avez évoqué lors d'un Conseil du mois de juin la question du développement - est-ce que je peux citer un nom M. le Président ? - les terrains de M. FREYMOND, c'est un projet à plus long terme lorsque ce quartier se réalisera, on réalisera la route de desserte du quartier. Donc on fait les choses en tranches, parce que c'est cohérent du point de vue des besoins, parce que c'est cohérent du point de vue de l'allocation des ressources.

Et j'en viens maintenant à ce problème de ressources et de finances communales. Il y a les deux choses : les ressources de manière générale et les finances communales. Les ressources tout d'abord, pour réaliser les projets que nous avons en cours, il faut des personnes qui s'en occupent, non seulement des moyens financiers, mais des personnes pour : oui, faire des études parce qu'aujourd'hui on fait beaucoup d'études, parce qu'on doit pouvoir défendre des projets, vous savez qu'on a beaucoup affaire aux tribunaux et qu'il faut pouvoir les défendre devant les tribunaux, donc il faut avoir fait toutes les études pour pouvoir justifier ce que l'on fait

du point de vue du besoin, du point de vue de l'environnement, du point de vue de la sécurité, etc. Nous avons donc besoin de personnel pour ça. Or, nous en manquons. Nous avons juste assez pour assumer plus ou moins ce que nous devons faire, mais nous avons bien plus de projets que nous le permettent en fait nos ressources. Et je remercie tous les collaborateurs qui travaillent vraiment d'arrache-pied pour arriver à mener à bien tout ce qui se passe aujourd'hui en Ville d'Yverdon-les-Bains.

Puis ensuite, il y a les ressources financières. Une fois qu'on a fait les études qui coûtent cher comme on le discutera tout à l'heure pour la traversée centre, une fois qu'on a fait ces études, encore faut-il réaliser. Vous dites, M. le Conseiller BERNHARD, que par ces temps très favorables sur le plan des taux d'intérêts, nous n'avons qu'à emprunter, que l'argent est bon marché. Oui, M. le Conseiller, vous avez raison. Nous avons de la chance, nous avons beaucoup de chance qu'en cette période, les taux d'intérêts soient aussi bas qu'ils le sont. Cela nous a permis de réduire notre service de la dette de plusieurs millions ces dernières années et de consacrer ces millions à autre chose et c'est bien comme cela. Mais vous connaissez le plan des investissements. Vous savez quels sont les travaux que nous devons mener, que ce soit pour le développement futur, mais aussi pour tout ce qui concerne l'entretien des bâtiments, des infrastructures, etc.

Or, si on regarde le plan des investissements que nous avons aujourd'hui sur la table de la Municipalité, en vue de sa communication au Conseil communal cet automne, nous constatons qu'il a encore augmenté. Augmenté parce qu'on constate la vétusté des installations, des bâtiments, des infrastructures et qu'il faut absolument préserver le patrimoine. Je vous donne un ordre de grandeur, aujourd'hui le plan des investissements tourne autour de 40 à 45 millions par année. Vous connaissez, Mmes et MM. les Conseillers, la marge d'autofinancement de la Commune, qui est de l'ordre de 15 à 20 millions. Donc déjà avec des investissements tels que prévus et qui ne sont pas du luxe, vous savez qu'à Yverdon, dans la région du Nord vaudois, on ne fait pas du luxe, on fait ce que l'on peut faire parce qu'on doit le faire et que c'est vraiment urgent. Les services techniques nous alertent maintenant et vous le savez aussi, souvent parce que les infrastructures souterraines sont fichues. Vous savez combien les routes sont en mauvais état.

Nous devons absolument maintenir le patrimoine. Ces 40 à 45 millions sont là pour ça avec quelques projets que l'on peut imaginer pour le futur en tablant sur la croissance, c'est comme cela qu'on fonctionne dans notre société. C'est ce que nous allouons au projet d'agglomération et nous allouons beaucoup d'argent, et aussi, et peut-être surtout pour la mobilité individuelle. J'entends souvent dire que nous sommes contre les voitures, mais regardez les chiffres, Mmes et MM. les Conseillers, nous investissons beaucoup pour la voiture, beaucoup trop diront certains. Tous les projets à venir, que ce soit la rue de l'Industrie, la traversée sud-ouest, le barreau ouest, tous ces projets sont aussi et surtout essentiellement pour la voiture.

Donc nous faisons avec les moyens qui sont à notre disposition. Nous allons aggraver la dette ces prochaines années. Nous l'avons souvent répété, déjà de manière conséquente avec les chiffres que je viens d'évoquer. Et nous ne pouvons pas non plus inverser les priorités sans justifier chaque franc dépensé en fonction des besoins prioritaires de la Commune. Donc cela fait un tout, tout ça.

Alors j'en reviens à ce que je disais au début, sur la finalité, je dirais que c'est surtout sur cela, c'est sur le planning des opérations que nous ne sommes pas d'accord, Mmes et MM. les Conseillers, parce que certains voudraient que l'on construise d'un coup toute cette route. Or, vous connaissez l'histoire de la collectrice sud, je ne vais pas la rappeler. Certains l'aimeraient tout de suite avant 2020. Et nous disons : faisons ce que nous pouvons en fonction des moyens, en fonction des ressources et en fonction des besoins véritables, sachant que ce n'est pas satisfaisant sur tous les plans, mais que ça permet d'absorber l'évolution de la Ville, de répondre aux besoins de la population, peut-être pas tout à fait comme on le souhaiterait dans un premier temps, à terme ce sera le cas, c'est ce que veut dire le préavis lorsqu'il dit que lorsque le système sera en place et bien nous aurons résolu ces problèmes. On fait pas à pas, on résout les problèmes là où ils sont les plus urgents et on arrivera bien un jour ou l'autre, et je ne sais pas quand, à faire une route de desserte de quartiers dont les deux bouts se relieront,

j'imagine qu'on y arrivera, peut-être pas en 2020, mais certainement plus tard.

Voilà, la position de la Municipalité et voilà pourquoi nous proposons de rejeter l'initiative sous cette forme-là.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. Nous passons au vote.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** par 47 voix contre 40 et 3 absentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une très légère majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Bien, au nom du PLR, on va quand même vous remercier parce que c'est très bien que le peuple s'exprime, je crois que ça a été très fortement dit, donc quelque part c'est une finalité qui permet à toute la population de s'exprimer, merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La parole ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR12.18PR est accepté** à une très légère majorité.

Un vote populaire doit se tenir dans les six mois suivant cette décision, soit d'ici au 5 mars 2013.

Le Président remercie la commission pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu les rapports de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : L'initiative est formellement validée.

Article 2 : L'initiative est refusée quant au fond.

Article 3 : Le Conseil communal prend acte de la politique menée par la Municipalité pour faire face aux problématiques soulevées par les initiants.

**18. PRÉAVIS  
N° PR12.13PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 2'000'000.-- POUR ENTREPRENDRE :**  
- LES CONCOURS PORTANT SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE D'ARMES ET DE LA RUE DES REMPARTS, AINSI QUE SUR LA RECHERCHE D'UN INVESTISSEUR POUR LA RÉALISATION D'UN PARKING SOUTERRAIN SOUS LA PLACE D'ARMES ;  
- LES ÉTUDES POUR LA MISE À L'ENQUÊTE DES PROJETS PRÉCITÉS.  
**ET LA RÉPONSE À LA MOTION DE M. LE CONSEILLER LAURENT GABELLA SUR**

**L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR GARE-PLACE D'ARMES DU 2 SEPTEMBRE 2010.****📖 MME ALINE GYGAX, RAPPOTRICE.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Martine FREY TAILLARD, Aline GYGAX, Monique MÜLLER remplaçant M. Cédric PILLIONEL, Jean-David CHAPUIS, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON, Olivier KERNEN et Yves RICHARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Aline GYGAX ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

*Discussion sur article 1*

La discussion est ouverte sur l'article 1.

*Proposition d'amendement*

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Nous ne pouvons qu'encourager la démarche de la Ville d'associer un partenaire privé pour la partie parking de ce projet, cela permettra de bénéficier de compétences accrues en la matière. Dès lors ne serait-il pas envisageable d'impliquer ce spécialiste dès le début du projet, de manière à pouvoir bénéficier de ses compétences pour la partie élaboration du cahier des charges, du concours de projet et de sa participation financière pour son développement ?

Cette manière de faire permettra de prendre en considération non seulement des aspects théoriques qui pourraient être fournis par bon nombre de bureaux d'ingénieurs spécialisés, mais aussi de prendre en compte des préoccupations liées à la gestion de cette future infrastructure (économique, technique, impact administratif) et des contraintes qui pourraient en découler. Il faut également relever que si nous nous engageons, notamment sur le nombre de places de parc et que cela ne convient pas aux futurs investisseurs, nous risquons fortement de n'obtenir aucun intérêt. Nous pouvons imaginer qu'un partenaire privé et de surcroît du métier, connaît parfaitement en fonction du lieu, le nombre de places qui peuvent être rentables. Alors pourquoi nous priver de cette possibilité d'ouverture et de discussion par un cadre trop fermé. De cette manière nous devrions pouvoir nous garantir l'implication d'un partenaire fiable, motivé et compétent en la matière.

D'autre part, il paraîtrait judicieux dans le contexte actuel que vit la Ville en matière d'urbanisation, de gestion de la mobilité et du stationnement que ce dossier soit mené avec un maximum de transparence. Pour ce faire, nous proposons que le crédit d'étude tel qu'il est présenté, soit divisé en deux phases à savoir un premier montant permettant de réaliser la recherche du partenaire, la mise sur pied et la gestion du concours du projet pour un montant de Fr. 470'000.-. Puis dans un deuxième temps, la Municipalité reviendrait devant le Conseil communal avec un préavis, pour la deuxième partie du crédit d'étude, qui entre nous soit dit serait cofinancé par notre partenaire, et correspondrait au projet retenu. De cette manière, notre Conseil pourrait se prononcer en toute connaissance de cause sur ce dossier en ayant une vision plus claire aussi bien au niveau financier que sur le plan architectural et organisationnel.

Au vu de ce qui précède, le groupe du PLRY propose les amendements suivants :

**Article 1 amendé :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes.

Je vous donne directement l'amendement de l'article 2, ce qui m'évitera de tout vous redire :

**Article 2 amendé :** Un crédit d'étude de Fr. 470'000.- lui est accordé à cet effet.

Bien sûr, les articles 3 et 4 sont inchangés. Merci de votre attention.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement au sens de l'article 76 de notre règlement, rédigée comme suit et je vous la répète :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes.

qui exclut donc de la version municipale :

les études pour la mise à l'enquête des projets précités.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

**Mme la Conseillère Aine GYGAX :**

Concernant ces amendements, je m'étonne qu'ils me sont parvenus si tard. J'en ai pris connaissance aujourd'hui à midi et j'ai pu les lire ce soir à 18 heures.

J'aimerais rappeler que PLR avait deux commissaires dans cette commission, qui, faut-il le rappeler, s'est vue deux fois. Les commissaires ont donc eu tout le temps pour réfléchir et ils ne m'ont jamais fait part de cette proposition.

Dès lors, je me pose la question suivante :

Comment pourrais-je accepter un amendement dans un préavis d'une telle importance sans avoir eu le temps de l'étudier auparavant ?

On peut constater ce soir que le PLR, qui soit dit en passant réclame sans cesse plus de communications de la part d'AggloY, ne communique pas en amont, en avance et en temps, en fin de compte à ses collègues au Conseil communal, ceci est regrettable !

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

L'histoire de notre Canton nous montre que plusieurs ouvrages ont essuyé un net refus en votation populaire en raison de leur esthétisme inapproprié qui généra ma foi une répulsion immédiate parmi la population. Je pense en particulier au premier Musée cantonal des Beaux-Arts qui était situé au bord du lac Léman ou encore au futur Parlement vaudois qui ne verra vraisemblablement jamais le jour avec son projet actuel de toit grisâtre.

Toute proportion gardée et afin d'éviter que le projet de réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts ne subisse le même sort, il convient de nous assurer que la composition du jury soit la plus équilibrée et la plus appropriée possible, et qu'un grand nombre de personnes puisse ainsi adhérer au projet.

Le groupe UDF-Vert'libéraux prie donc la Municipalité de nous indiquer quels sont les différents profils des personnes qui composent ce jury, question qui va dans le sens des préoccupations de ma préopinante ou tout du moins de son amendement. Je remercie d'avance la Municipalité de sa réponse.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je suis un tout petit peu gêné par l'amendement du groupe PLR, non pas parce qu'il est arrivé tard, cela arrive qu'on ait des bonnes idées très tard, on a au moins pu le lire à la maison ce qui est une bonne chose. J'aurais effectivement préféré pouvoir en discuter avec mon groupe, mais ce n'est pas le cas. Mais j'ai l'impression que la seule préoccupation du PLR dans le préavis qui nous est proposé, ce n'est pas simplement la réorganisation, le travail et la réflexion sur un des espaces les plus importants de la Ville d'Yverdon, à savoir la Place d'Armes et la rue des Remparts, mais se focalise uniquement sur le parking souterrain.

Alors je veux bien que le parking souterrain qui a été soutenu très majoritairement par ce Conseil est un des éléments importants de ce préavis et il me semble qu'il n'est pas forcément la pièce centrale et que le réaménagement total est quelque chose qui aura aussi un impact important sur les Yverdonnois. Et c'est pour ça que j'ai un tout petit peu de peine à suivre cet amendement parce que j'ai l'impression qu'on se focalise uniquement sur le parking souterrain, alors qu'il y a d'autres éléments très importants qui doivent être discutés pour savoir à quoi ressemblera Yverdon dans le futur.

J'en profite d'ailleurs pour rebondir sur l'intervention de notre collègue Maximilien BERNHARD qui craint que l'esthétique des infrastructures réalisées nuise et puis déplaie aux Yverdonnois, j'imagine que quand il s'agit d'un parking souterrain, il ne devrait y avoir un esthétique qui dépasse qui soit trop dérangeant pour la majorité des gens. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

On est en train de complètement dénaturer ce préavis. On part sur des bases qui sont complètement inverses de celles qui ont été établies dans ce préavis. On a discuté en commission, on continue à le faire ici. Mais on n'est plus du tout sur la même longueur d'onde. En faisant cette proposition, on est en train d'inverser complètement les rôles et complètement les objectifs fixés par la Municipalité.

Moi je suis convaincu, sur un projet tel que celui-ci, à l'emplacement stratégique, le plus au cœur de la cité, à quoi correspond la Place d'Armes bien évidemment, on ne peut pas laisser faire un projet qui sera purement économique. Si vous demandez maintenant à des investisseurs qui seraient susceptibles de se presser au portillon, ce qu'on pourrait même imaginer, je vous laisse imaginer ce qui nous restera à décider d'un tel projet. Alors vous criez systématiquement sur les toits et vous criez au loup comme quoi on ne peut pas participer aux décisions qui devraient être les nôtres sur des grands projets de notre cité, et là, vous voudriez laisser uniquement la partie économique dicter le futur de ce centre-ville.

Moi je crois que la Municipalité a pesé, en tout cas c'est ce que nous avons, nous, compris en commission, qui avons siégé sur ce préavis, nous avons compris les différentes étapes que la Municipalité souhaite mettre en place pour garder la mainmise sur la gestion de ce territoire. Bien évidemment les privés seront appelés à donner, à émettre leurs avis et leurs priorités, et surtout leurs prérequis par rapport à une construction s'ils veulent participer. La Municipalité, et certainement le Conseil communal, devra faire des ajustements, devra aussi mettre de l'eau dans son vin peut-être par rapport à certaines visions qu'on pourrait avoir de cet emplacement. Mais en l'occurrence, je suis convaincu moi ce soir, que la proposition qui nous est faite dans ce préavis correspond à ce que la population yverdonnoise est en droit d'attendre d'une Municipalité, respectivement d'un Conseil communal, pour garder la main sur un projet qui est énorme pour le centre-ville. Il s'agit de ne pas se loucher et je crois qu'il y a peut-être d'autres exemples à ne pas suivre en matière d'aménagement du territoire, et là, moi je fais confiance à la Municipalité d'une part, et à ce Conseil communal d'autre part, lorsque nous aurons à suivre ce projet en la circonstance.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Simplement pour répondre à mon collègue Cédric PILLONEL, qui n'a visiblement pas été suffisamment attentif lors de mon intervention, j'ai bien parlé de réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, il était évident que je parlais du réaménagement, non pas souterrain, mais du réaménagement en surface, M. le Conseiller, à mon sens, vous aviez très bien compris le sens de mon intervention, peut-être que vos paroles ont dépassé vos pensées.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Moi j'aimerais aller dans le sens de mes collègues et surtout de mon collègue PILLONEL. C'est vrai, c'est un projet qui est très important, c'est le projet certainement le plus important pour le centre-ville d'Yverdon. C'est pour ça que le PLR aimerait qu'il soit fait par étape. Je vous rappelle que dans le cadre du préavis qui nous est proposé ici, on a finalement deux étapes



habituelles qui sont réunies en une seule, ce qui fait que le Conseil, la prochaine fois qu'il aura à se prononcer, ça sera sur finalement le crédit pour refaire cette Place d'Armes y compris le parking souterrain. Donc ça veut dire qu'entre-deux, le Conseil communal n'aura plus son mot à dire. L'avant-projet aura été fait, on aura été jusqu'à la mise à l'enquête et entre-deux le Conseil communal n'aura plus rien à dire. Donc cela veut dire qu'une fois qu'on aura dépensé 2 millions pour les études, je vois mal comment ce Conseil communal pourrait décider de refuser finalement le crédit pour refaire la Place d'Armes, même si le projet ne lui convient pas. Donc c'est bel et bien pour ça et c'est bel et bien pour aller dans le sens que vous avez dit M. PILLONEL que nous aimerions que finalement ce soit saucissonné pour qu'après l'avant-projet, que ce Conseil communal puisse à nouveau se prononcer. Donc c'est pour ça que je vous invite à soutenir cet amendement.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

J'ai bien entendu tous les arguments qui ont été développés jusqu'à maintenant et j'ai une question à adresser, par rapport à l'amendement qui est proposé, notamment sur le montant, puisqu'on nous propose de ramener le montant à Fr. 470'000.-- mais on n'a pas eu d'indication sur la manière dont ce calcul a été fait.

Par ailleurs, j'ai une autre question, c'est que visiblement une chose est sûre, c'est que ce préavis prévoit un parking privé souterrain, ça c'est acquis, je crois que personne ne l'a contesté. Mais je ne comprends pas pourquoi par l'amendement proposé, on va donner un tel poids décisionnel à ce partenaire une fois qu'il sera déterminé, puisque il aura sans aucun doute obtenu, puisqu'il se sera engagé pour être le partenaire privé dans l'opération, il aura obtenu les garanties qu'il souhaite notamment en terme de nombre de places, parce qu'il ne faut pas se faire d'illusions, moi je ne connais pas un partenaire privé qui sera d'accord de venir investir son argent sans avoir d'abord pu définir combien de places il estime nécessaire pour le rentabiliser. Donc il n'y a aucun doute sur le fait que cet aspect-là sera de toute façon traité puisque pour attirer un partenaire, il faut bien entendu qu'il y trouve son intérêt. Merci d'avance pour vos réponses.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites, mais je vais revenir sur les propos de mon collègue Dominique VIQUERAT et effectivement, c'est bien pour ça qu'on vous propose deux temps, deux phases.

Ces Fr. 470'000.-- ne sortent pas d'un chapeau, ils sortent du Concours secteur Place d'Armes de Fr. 260'000.--, Concours d'investisseurs parking souterrain Fr. 190'000.-- plus Fr. 20'000.-- de Divers et Imprévus qu'on peut imaginer en relation par rapport au Fr. 70'000.-- qui étaient prévus où on arrive à Fr. 470'000.--.

Donc c'est uniquement pour déjà faire cette phase et comme je l'ai dit dans l'amendement, c'est de revenir avec, après, un deuxième préavis pour la suite. On n'est de loin pas contre, c'est clair qu'il faut le faire, mais le projet il est d'envergure donc pourquoi ne pas laisser la porte ouverte aux discussions tout simplement de partenaires privés qui viendraient. Moi si je me mets à la place d'un partenaire privé, puis que tout est quasi établi, je n'ai pas forcément envie d'investir là-dedans en me disant je n'ai plus qu'à suivre le cahier des charges qu'on me remet.

Donc voilà pourquoi en deux phases et pourquoi ce montant-là.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

On fait les choses complètement à l'envers ! On va chercher un partenaire privé qui fixe les règles d'un futur concours que l'on voudrait maîtriser. Alors on peut faire la chose inverse, c'est d'ailleurs ce que propose le préavis. Je ne vois pas pourquoi on irait contre la volonté de ce préavis, puisque précisément la Commune fixe les règles de ce qu'elle veut mettre en place et selon ces règles qui doivent être assez larges bien évidemment pour pouvoir contenter d'éventuels investisseurs, autrement on va fermer la porte à tout. Avec ces règles du jeu,

l'investisseur sait à quoi s'en tenir. Si vous cherchez un investisseur puis après vous lui dites : « Ah ! Mais on vous a choisi parce que vous avez les meilleures références, vous êtes dans les temps, les prix sont corrects, etc. le partenariat, on peut l'engager », puis après il vous impose tout parce que vous l'avez choisi, c'est ridicule ! Restons-en à ce préavis qui correspond exactement aux questions que les gens se posent, les vraies questions.

**M. le Conseiller François ARMADA :**

Par rapport à ce qu'a dit M. KERNEN, j'aimerais rajouter quelque chose, c'est qu'effectivement ça dépend tout de la notion qu'on a du partenaire. Pour moi, ce n'est pas la Ville qui établit des règles ou le partenaire qui établit des règles, c'est des règles qui sont établies en commun. Et c'est à mon avis, la seule manière de faire pour qu'un projet puisse aboutir, et c'est juste la vision qu'on a du mot partenaire.

**Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Alors bon, moi je me sentais super intelligente parce que j'avais commencé mon intervention en disant que je mettais une hypothèse sur le fait que le PLR voulait peut-être avoir un petit peu plus d'emprise sur cette deuxième phase pour pouvoir voir et décider sur le projet retenu avant sa mise à l'enquête. Donc l'hypothèse est invalidée après l'intervention de M. VIQUERAT, je me sens un petit peu moins intelligente que je le pensais.

Mais, tout ça est-il que vous avez raison, on a peu d'emprise sur ce qui va ressortir des tribulations des urbanistes, et pourtant c'est un périmètre ultra important. Premièrement, il s'agit de la carte d'entrée de la Ville d'Yverdon si on vient depuis la gare. C'est un projet que nous attendons depuis des années, nous le savons, et puis c'est aussi un périmètre énorme. C'est loin d'être une petite place, un petit square, une petite place de jeux entre deux bâtiments.

Certains Yverdonnois ont d'ailleurs voulu être un peu mieux informés et associés aux procédures de réflexions autour de ce périmètre. Ils en ont fait l'écho dans la presse régionale et je suis sûre que cet appel a été entendu par la Municipalité.

J'aimerais donc savoir si la Municipalité réfléchit à un processus de participation et d'association de la collectivité à ses réflexions dans ce périmètre cher aux Yverdonnois. Ce qui aura peut-être pour effet de rassurer et de calmer le PLR autour de ce périmètre. Merci pour votre réponse.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte sur ce point.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Mme Valérie JAGGI, je vais commencer par répondre à votre proposition d'amendement ou disons celle que vous formulez en tant que voix du PLR. Vous me demandez s'il ne serait pas envisageable d'impliquer un spécialiste dès le début du projet. Alors, c'est non seulement envisageable, mais en même temps carrément envisagé. Je suis désolée, M. KERNEN, vous avez essayé de soutenir mon préavis et je suis quand même obligée de vous contredire.

Nous avons dans nos rapports avec différents investisseurs potentiellement intéressés par ce parking, nous sommes arrivés assez rapidement à la conclusion qu'en effet il était hasardeux d'intégrer dans la réflexion, mais ça ne veut pas dire à laisser à ces investisseurs l'entier des choix d'aménagement, mais assez hasardeux de ne pas intégrer ces investisseurs assez tôt parce que finalement si nous ficelons un projet complet et que nous cherchons ensuite des investisseurs, nous courons le risque et c'est ce qui est arrivé dans d'autres villes, nous courons le risque de finalement avoir de la peine à trouver des investisseurs qui sont intéressés par ce projet-là ou alors de trouver des investisseurs qui voudront refaire le projet en entier, ce qui aura été donc une totale perte de temps.

Notre objectif est donc à la fois d'intégrer les investisseurs, de trouver un partenaire assez

rapidement, de manière à pouvoir les intégrer dans la mise sur pied du cahier des charges du concours, mais à la fois de jouer notre rôle de Commune et de maître d'ouvrage, en tout cas pour tout ce qui est des aménagements, en ne nous laissant pas faire et en posant clairement quelles sont également les conditions de la Commune dans ce projet.

C'est M. ARMADA qui le disait, je suis assez d'accord avec lui, finalement ça n'est ni l'un ni l'autre qui impose son projet à l'autre, c'est, mais ça nécessitera, il ne faut pas se leurrer, des négociations parfois probablement assez difficiles, mais ce sont les deux partenaires ensemble qui permettront de monter un projet qui sera à la fois un projet de qualité urbanistique pour ce qui est de la surface, et à la fois un projet architectural d'ingénierie fonctionnelle pour ce qui est du parking souterrain. Voilà, ça c'était le premier élément.

Le deuxième élément, c'est la question du montant finalement de ce crédit et puis de la question de travailler en une phase ou en deux phases. Le premier élément sur lequel j'aimerais répondre, c'est, vous avez dit Mme JAGGI, enfin vous l'avez sous-entendu en tout cas, que cette étude finalement qu'il faudrait faire dans un deuxième temps après un deuxième crédit, pourrait être en partie financée par cet investisseur. Alors il est certain que nous demanderons à l'investisseur de financer les frais d'études liées à la création du parking souterrain. Les frais d'études que nous avons mis dans ce préavis-là concernent l'aménagement, le réaménagement pour ce qui est de la surface, pour ce qui est du souterrain aussi, mais non pas du parking, mais plutôt les infrastructures souterraines qui poseront des problèmes évidents dans ce projet. Cela signifie que bien sûr nous allons essayer de négocier de manière à ce que les investisseurs financent tout ce qui a trait au parking c'est évident. Les accès, cela nous paraît évident aussi, en terme d'études et de réalisation et ensuite peut-être qui sait, arriverons-nous également à trouver des accords avec eux pour ce qui est de l'aménagement de la surface du parking, mais il extrêmement peu probable, ne nous faisons pas une illusion, que ces investisseurs magiques tombés de nulle part financent une grande partie des ces études et puis une grande partie des projets d'aménagement qui incombent à la Commune. Ce serait se faire un peu trop d'illusions et dans ce sens-là, nous avons, dans les montants que nous proposons pour ces études, pris en compte les montants qui nous semblent devoir nous revenir au final. Après si nous arrivons à obtenir plus des investisseurs, et bien ce sera tant mieux.

Ensuite toujours sur la question de ces deux phases d'études, la réflexion que nous avons menée en vous proposant ce préavis en une seule phase, c'est que, et nous nous sommes posés la question, c'est qu'un concours, quand on fait un concours, on se retrouve moins avec un projet qu'avec finalement une idée plus ou moins précise de ce qu'on veut faire sur un certain site. Ça n'est pas un projet parce que la faisabilité, notamment technique du projet n'est pas avérée au stade du concours, cela veut dire que finalement en se prenant sur une idée d'aménagement qui nous intéresse, mais il faut une étude, une étude de projet pour préciser ensuite si le projet est faisable ou pas faisable.

Et puis la deuxième chose c'est que ce projet n'est également pas chiffré, donc nous n'avons au stade du concours à peu près aucune idée du montant final auquel nous pourrions arriver. Cet ajustement se fait dans le cadre de l'étude qui suit le concours. Alors il nous a semblé peu utile finalement de présenter un projet au vote du Conseil communal dont on ne sera à la fois pas sûr qu'il est faisable et en plus qu'il ne sera pas chiffré en terme de montant. Il nous paraissait beaucoup plus intéressant de faire ce travail, d'étudier la faisabilité complète et technique de ce projet, de le chiffrer précisément et à ce moment-là, de venir avec un projet dont on est sûr qu'il tienne debout sur lequel le Conseil pourra, comme c'est votre envie, se prononcer en toute connaissance de cause au moment du crédit d'investissement.

Voilà, cela nous semblait également plus efficace en terme de délais parce que ce sont des procédures qui sont longues, on le sait tous. Et nous sommes tous assez impatients de voir soit un parking, soit un espace public se créer, voire les deux pour j'espère la majorité d'entre vous. Nous avons imaginé donc la procédure la plus courte que nous pouvions imaginer pour atteindre le but que nous nous sommes fixés.

Ensuite, c'est sûr que je comprends le besoin du Conseil communal de donner son avis sur ce

projet. Je le comprends, à votre place j'aurais la même envie. C'est pour ça que nous avons essayé de réfléchir et de prévoir le maximum d'éléments qui nous permettraient, que ce soit le Conseil ou d'autres d'ailleurs, d'intégrer dans notre projet l'avis des gens que nous pourrions collecter. Au niveau du Conseil communal, une chose est certaine, c'est que les éléments figurant dans la conclusion du rapport de commission seront intégralement intégrés dans le cahier des charges du concours d'urbanisme. Mais nous avons prévu, parce que ça fait un peu court vous me direz, nous avons prévu également et ça me permettra de rassurer Mme Carmen TANNER sur cette question, nous avons prévu une démarche participative sérieuse et complète qui aura probablement lieu au début du printemps prochain et qui nous permettra à la fois, avec l'aide de par exemple, le contenu de ce participatif est encore en cours de réflexion, donc je ne peux pas vous présenter à ce stade l'entier du dispositif, mais permettra par le biais de questionnaire de définir le plus précisément possible quelle est l'envie finalement et le besoin en termes de parking de la population, dont le Conseil communal fait partie, mais aussi de certains groupes d'intérêts, les commerçants ou autres, qui pourront comprendre bien évidemment les partis politiques, et donc vous aurez l'occasion, non pas en tant que Conseil mais en tant que partis politiques ou en tant qu'Yverdonnois, de vous prononcer largement dans ce cadre-là. Nous organiserons très probablement également des ateliers où tout un chacun, groupes d'intérêts et population, ensemble ou séparément, seront conviés pour discuter, pour débattre de ces différentes questions d'aménagement ou de parking.

Et puis finalement, nous avons envie à chaque étape de ce projet, sur cette phase qui c'est vrai sera longue, cette phase unique qui c'est vrai sera longue d'assurer, une information qui puisse être maximale auprès du Conseil communal. Cela par le biais, parce qu'on le fait systématiquement, d'exposition dans le cadre du concours, mais aussi, ce n'est encore pas défini, mais par d'autres moyens qui nous permettront, est-ce qu'ils s'agiraient de présentations, est-ce qu'ils s'agiraient de prises de parole dans le cadre du Conseil communal pour vous apporter des informations qui vous permettront de suivre pas à pas l'évolution de ce projet.

Voilà sur la question du participatif, j'espère également avoir pu rassurer M. Maximilien BERNHARD, qui posait également la question du jury du concours et de son professionnalisme et de son objectivité. La question des jurys de concours est très clairement précisée dans les normes SIA, qui régissent ce type de concours, surtout pour ce type de montant, qui sont donc des concours ouverts, qui doivent être conformes aux marchés publics et que nous voulons conformes à la SIA également. Les jurys sont donc composés de représentants du maître d'ouvrage et de spécialistes, spécialistes qui doivent être majoritaires au sein du jury du concours et d'ailleurs une majorité de ces spécialistes-là doit être indépendante de la Commune.

Dans les spécialistes, nous n'avons pas encore à ce stade, vu que le cahier des charges n'est pas rédigé, la liste de tous ces éléments, mais il s'agira bien sûr d'urbanistes et de paysagistes pour la partie supérieure, mais également d'architectes et d'ingénieurs pour ce qui est du parking souterrain.

Voilà, j'espère avoir, dans les grandes lignes, répondu à tout le monde et je vous recommande donc, même si ce sera votre choix au final, de refuser cet amendement et ainsi de faire confiance finalement, dans ce préavis que nous vous proposons, et qui il me semble, offre toutes les garanties au Conseil communal d'être entendu et d'avoir son mot à dire dans cette procédure tout en donnant les meilleures garanties d'efficacité et de rapidité.

#### **M. le Conseiller François ARMADA :**

J'aimerais revenir peut-être aussi sur un propos tenu par la Municipale Mme SAVARY, par rapport à un concours. C'est clair qu'un concours, il y a des règles qui sont fixées. En principe, on arrive quand même à avoir un projet qui en principe devrait être réalisable. Après, il y a des ajustements à la marge, mais c'est quelque chose qui est quand même relativement concret, qui peut être présenté à la sortie d'un concours. Donc je ne suis pas tout à fait d'accord avec les propos qui ont été tenus.

Et, d'autre part, je ne sais pas ce que l'amendement proposé viendrait nuire au bon déroulement de ce projet. Je ne vois vraiment pas ce qui empêcherait d'accepter cet amendement et de garantir une bonne exécution du projet et de la réalisation du parking souterrain par la suite.

**Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Juste pour dire que je suis pleinement satisfaite de la réponse qui a été donnée, que je m'en remets totalement à la Municipalité et à son projet, et vous invite à en faire de même, voilà merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je n'ai pas une question qui concerne à proprement parler l'amendement qui vous est présenté, mais une question qui concerne le plan qui est annexé au préavis et qui se nomme « Masterplan ».

La commission a posé la question suivante au délégué de la Municipalité de savoir si ce « Masterplan » était ou non contraignant et est-ce qu'il ferait partie intégrante du cahier des charges qui sera élaboré pour le concours des investisseurs à la fois pour le parking souterrain et la surface qui remplacera le parking actuel. Les délégués de la Municipalité nous ont assuré que celui-ci, donc je parle du « Masterplan », n'était pas contraignant. Est-ce que la Municipalité ici présente peut nous le confirmer ?

Si je vous pose la question, c'est en tout cas sous deux angles. Le premier, c'est que ce qui est nommé le socle minéral, qui prendrait place en grande partie à la place des places de parc actuelles, n'a pas franchement emporté l'adhésion enthousiaste de la commission. Il faut quand même le dire ici. Pourquoi ? Parce que bien tout simplement ce socle minéral, qui est plus ou moins tracé grossièrement, prendrait pratiquement les deux tiers de la surface dudit parking souterrain actuel. Or, on pourrait imaginer que le cahier des charges au contraire prévoit que l'investisseur devrait impérativement prévoir une arborisation importante de cette place et en faire pourquoi pas, osons le mot un petit « Central Park » à l'yverdonnoise.

Et puis la deuxième question que je me pose au sujet de l'effet contraignant ou pas de ce « Masterplan » par rapport au cahier des charges qui serait établi, c'est que j'y vois une route qui devrait passer entre la surface qui est actuellement celle du parking souterrain et le collège en l'occurrence. Alors est-ce que c'est réellement opportun de faire passer de la circulation ici ? Je n'en suis pas très sûr et je souhaiterais avoir des précisions à ce sujet, merci d'avance.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Alors je répète volontiers ce que j'ai déjà dit plusieurs fois en commission, c'est-à-dire que ce « Masterplan » comme on dit, qui avait pour but de brasser des idées concernant l'aménagement de ce secteur, d'ailleurs un secteur beaucoup plus large que la Place d'Armes uniquement, ce « Masterplan » qui avait beaucoup d'intérêts dans ce sens-là, n'est non seulement pas contraignant, mais en plus ne fera en aucune manière partie du cahier des charges en tant que condition.

Je vais juste parler un peu des deux éléments que vous avez mentionnés M. GILLIÉRON. Il y a la question du socle minéral qui a fait beaucoup réagir. C'est vrai qu'il est très présent dans ces premières réflexions dudit « Masterplan ». Ce socle minéral en fait avait dans l'idée de ceux qui ont travaillé sur ce document, le grand intérêt de finalement guider les gens à la sortie de la gare en direction du centre-ville, puisqu'il supprimait au maximum les éléments verticaux qui pourraient faire obstacle. C'est vrai qu'aujourd'hui quand on sort de la gare, j'imagine que ceux qui ne connaissent pas bien la Ville ont une peine certaine à s'orienter en direction du centre-

ville. L'objectif de ce socle était de vraiment de les guider vers le cœur de la Ville.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'un socle minéral de cette taille-là n'est probablement pas la solution pour cette place. Je pense que l'idée de garder un centre de place qui soit assez horizontal justement pour guider les gens est peut-être intéressante, mais que les aspects minéraux doivent en aucun cas apparaître dans ce cahier des charges en tant que construction. Ce cahier des charges, nous le voulons en effet le plus ouvert possible, de manière à ce que les urbanistes, architectes et paysagistes qui travailleront sur ce projet, plus les éléments de participatif qui nous guideront à travers l'écriture de ce cahier des charges, puisse arriver au maximum d'idées finalement, puisse quelque part prendre profit d'un maximum de créativité chez tout le monde professionnel ou pas professionnel.

Le deuxième élément, c'est la route. Alors, dans ces premières, cette route donc qui passerait devant le collège de Place d'Armes, dans l'esprit des gens qui ont travaillé sur ces pré-projets, cette route avait le grand intérêt une fois déplacée de libérer une surface extrêmement intéressante sur les bords de la Thièle. C'est vrai que les bords de la Thièle actuellement derrière le collège de la Place d'Armes sont assez peu mis en valeur et le bureau qui a travaillé sur ces idées-là trouvait qu'en déplaçant cette route finalement on pouvait créer une nouvelle place, un nouvel espace public avec des quais au bord de la Thièle sur un ton un petit peu parisien comme ça qui pouvait être intéressant. Cette route, nous avons bien compris qu'elle ne fait de loin pas l'unanimité, voire au contraire, c'est pourquoi nous avons très rapidement décidé qu'elle ne ferait également, et je peux vous l'assurer, pas partie du cahier des charges.

Donc je pense que sur la base de ces éléments-là, je dois avoir pu vous rassurer, M. GILLIÉRON.

#### **Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Dans le rapport de commission de Mme GYGAX, on trouve notamment un certain nombre de places qui sont citées. On cite 450 places de parc pour le futur parking souterrain. Or, sauf erreur, ce nombre de places c'est le nombre de places actuel. Dites-moi où est l'intérêt de faire un parking souterrain, si on n'agrandit pas ce nombre ? Parce qu'il faut se rendre compte que question économique puisqu'on compte sur un investisseur, il paraît évident que celui-ci aimerait rentabiliser ce qu'il va investir. Et je crois que la première réaction partout où se sont faits des parkings souterrains, il est clair que la première chose qu'on a fait, on a fait des calculs et on a supprimé d'autres places de parc pour pouvoir rentabiliser ceci. Or, on dit à plusieurs endroits qu'il y a le développement d'Yverdon qui va s'accroître. On espère un centre commerçant toujours plus intéressant. On espère des services qui se développent également. Et pour moi, ce qui est proposé par Mme la Conseillère JAGGI WEPF me semble être une bonne solution. On pourra s'assurer ainsi qu'on va dans le sens d'un bon développement du centre historique et du centre-ville lui-même.

#### **Mme la Conseillère Aline GYGAX :**

J'aimerais rebondir sur ce que vient de dire la Conseillère ROULET-GRIN, au niveau du parking souterrain. Ce n'est pas noté dans le rapport. Il y a une phrase qui est juste après le parking souterrain, je vais vous la lire peut-être : *Le nombre de places de parc notamment ainsi que le projet définitif sera défini dans le cadre d'un concours d'investisseurs.* Donc c'était bien clair et c'était même bien mis dans le rapport que l'investisseur définira le nombre de places.

#### **M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement.

#### **M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je voudrais d'abord remercier Mme JAGGI qui a répondu à ma question par rapport à d'où tombaient les Fr. 470'000.- donc j'ai pris connaissance, merci bien.

Et je vais ajouter que j'ai été pleinement satisfait par l'intervention de Mme la Municipale

SAVARY qui a évoqué notamment le fait qu'un processus démocratique serait enclenché par la consultation de la population yverdonnoise et je suis donc pleinement rassuré sur ces aspects-là qui sont importants à mes yeux et aux yeux de notre groupe politique et je vous invite bien entendu à accepter le préavis, merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous votons sur cette proposition d'amendement.

Est-ce que vous désirez que je la relise en entier ou est-ce que tout le monde est au clair sur le contenu de l'amendement, à savoir un phasage différent ?

Mme JAGGI WEPF, vous souhaitez que je relise l'amendement ?

Fort bien, Mme la Conseillère, je vais donc le faire, l'amendement est rédigé comme suit :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes.

***Vote sur amendement***

**L'article 1 amendé est refusé** par 45 voix contre 43 et 3 absentions.

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel que proposé par le préavis. La parole ne semble pas demandée. La discussion est close. Nous votons.

***Vote***

**L'article 1 est accepté** à une légère majorité.

***Discussion sur article 2***

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de l'article 2, rédigée comme suit :

***Proposition d'amendement***

Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 470'000.- lui est accordé à cet effet.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement. La parole ne semble pas demandée. La discussion est close. Nous votons sur cette proposition d'amendement.

***Vote sur amendement***

**L'article 2 amendé est refusé** à une très légère majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 tel que proposé par la Municipalité. La parole ne semble pas demandée. Nous votons.

***Vote***

**L'article 2 est accepté** à une légère majorité.

***Discussion sur article 3***

La parole n'est pas demandée.

***Vote***

**L'article 3 est accepté** à une large majorité et de très nombreuses abstentions.

***Discussion sur article 4***

La parole n'est pas demandée.

***Vote***

**L'article 4 est accepté** à l'unanimité moins quelques absentions.

***Discussion sur l'ensemble du préavis***

La parole n'est pas demandée.

***Vote***

**Le PR12.13PR est accepté** à une très large majorité, une opposition et de nombreuses abstentions.

**Décision du Conseil**

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre :

- les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes ;
- les études pour la mise à l'enquête des projets précités.


Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 2'000'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte « Étude du réaménagement de la Place d'Armes » n° 9319 et reprise dans le crédit d'investissement. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

Article 4 : Le Conseil communal accepte la réponse à la motion du Conseiller Laurent Gabella demandant l'obtention d'un crédit d'étude pour finaliser le projet de réaménagement de l'ensemble formé par la rue des Remparts, l'avenue de la Gare, la Place d'Armes, incluant la création d'un parking sous cette dernière.

**19. PRÉAVIS**  
**N° PR12.07PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UNE « ARRIÈRE CAUTION » D'UN MILLION DE FRANCS DU CAUTIONNEMENT OCTROYÉ PAR LE CANTON À LA SOCIÉTÉ COLIBRYS SA.**

** M. DOMINIQUE VIQUERAT, RAPPORTEUR,  
REPLAÇANT MME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES.**

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Au vu des conclusions de la Commission des finances, et même vu l'heure avancée, je me permettrai de lire l'ensemble du rapport.

Avant de débiter la lecture du rapport, sur demande de notre boursier, je dois procéder à une correction. La dernière phrase avant les conclusions à la page 2 :

- En cas d'acceptation par le Conseil, le montant de l'arrière-caution serait provisionné de suite.

Notre boursier me fait dire que cela n'a pas été prévu par la Municipalité. En général, les provisions sur les cautions se décident plutôt au bouclage des comptes sur avis du réviseur des comptes, donc ce n'est pas quelque chose qui est prévu aujourd'hui, donc voilà je tenais à vous faire part de cette modification.

La société Colibrys, à la recherche de nouveaux locaux, s'appête à s'implanter dans le bâtiment appartenant à Meigerhorn au PST. Ces nouveaux locaux permettront à Colibrys de réduire de 2/3 ses charges locatives. La société Colibrys n'a pas été « démarchée » par l'ADNV. C'est de sa propre initiative qu'elle a décidé de s'installer à Yverdon. La Commission



salue la venue d'une nouvelle entreprise à Yverdon-les-Bains et lui souhaite plein succès.

Son déménagement nécessite une planification complexe et des aménagements coûteux des futurs locaux (création de salles blanches, etc.), pris en charge en partie par le propriétaire et Colibrys. Cette dernière finance ces travaux par un emprunt de 4 millions de francs, dont 2 millions sont cautionnés par le Canton. Ce type de caution est toujours en faveur d'une banque et non en faveur de l'entreprise.

Les cautionnements font partie des outils à disposition du Conseil d'État en faveur de la promotion économique et sont régulièrement octroyés à cet effet. En revanche, sa demande d'une « arrière-caution » à notre Commune constitue une première.

De son côté, la Commune n'a pas pour habitude d'accorder des cautionnements pour des sociétés privées. Mais compte tenu de l'intérêt que représente l'accueil de la société au PST, la Municipalité accepte de cautionner son emprunt aux côtés du Canton.

Les réponses et informations complémentaires suivantes sont apportées à la Commission :

- Existence d'autres demandes d'« arrière-caution » de la part du Canton :
  - Le Canton a déjà demandé à certaines communes des arrières-cautions dans des contextes différents (chauffage à distance, par exemple). Mais il ne l'a encore jamais fait pour des objets de ce type. En ce qui concerne Colibrys, cette demande serait consécutive à une analyse du risque, jugé élevé.
  - La caution octroyée par le Canton à la société Colibrys représente un montant élevé. Des cautions aussi importantes ont rarement été octroyées.
- Risque en cas de refus de la part du Conseil communal :
  - En accordant la caution, le Canton a exigé que la Municipalité présente une demande d'arrière-cautionnement au Conseil communal. La caution du Canton a été octroyée et n'est donc pas liée à l'issue du présent préavis. Un refus de l'octroi de l'arrière-caution par la Commune ne remet donc pas en cause l'installation de la société sur le territoire yverdonnois.
  - Un refus du préavis par le Conseil communal pourrait être mal perçu par le Canton. Il n'est pas exclu que le Canton puisse nous le rappeler lors d'une demande d'aide future de notre part.
- Risque financier :
  - Le risque financier n'est pas négligeable car il s'agit d'une entreprise de haute technologie sur un marché fortement concurrentiel dont la situation financière reste fragile.
  - Le million de francs de l'arrière-caution représente un montant important que nous devrions de toute façon payer en cas de défaut de Colibrys.
  - Ce montant correspond à 50% de la caution accordée par le Canton. Ce ratio ne correspond pas à la répartition des recettes fiscales et semble dès lors inadéquat.
  - Les communes n'ont pas pour mission de cautionner des sociétés privées. À ce titre, l'octroi de l'arrière-caution créera un précédent qui n'est pas sans risques, tant pour notre Commune que pour d'autres.
- Accès aux comptes de la société bénéficiant d'un « arrière-cautionnement » :
  - L'arrière-caution est traitée de manière identique aux cautions. À ce titre, la Commune a accès aux comptes de la société.

#### **Conclusions :**

La Commission des finances considère la caution comme un outil de promotion économique à

disposition du Canton. La commune n'a dès lors pas pour mission d'y participer aux côtés du Canton. L'acceptation du préavis créerait un précédent allant à l'encontre de cette séparation des rôles.

L'article 1 n'est pas soumis au vote. La Commission des finances refuse l'article 2 du préavis à l'unanimité de ses membres et vous recommande, Mmes et MM. les Conseillers, de refuser l'article 2 tel que présenté par la Municipalité.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Le Conseil communal prend acte de la demande de l'État de Vaud faite à la Ville d'Yverdon-les-Bains d'apporter arrière-cautionnement, pour le cautionnement principal octroyé de sa part à la société Colybris SA, dans le cadre d'un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire.

L'article 1 n'est pas soumis au vote.

**Article 2 :** La Municipalité est autorisée à consentir un arrière-cautionnement à l'État de Vaud, d'un montant de un million de francs.

*Discussion sur article 2*

La discussion est ouverte sur l'article 2.

**M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :**

On vient de lire, enfin M. VIQUERAT vient de nous lire début de la page 2, risque en cas de refus de la part du Conseil communal. Je relis ce point :

- En accordant la caution, le Canton a exigé que la Municipalité présente une demande d'arrière-cautionnement au Conseil communal. La caution du Canton a été octroyée et n'est donc pas liée à l'issue du présent préavis. Un refus de l'octroi de l'arrière-caution par la Commune ne remet donc pas en cause l'installation de la société sur le territoire yverdonnois.

Alors, je ne sais pas si comme moi, certains ont lu le 24heures, je ne sais plus si c'est hier ou aujourd'hui, mais enfin, c'était celui de hier. Et dans cet article du 24heures, dans lequel est cité mon éminent collègue VIQUERAT d'ailleurs, par la bouche d'un M. LEUBA, alors pas le Conseiller d'État vraisemblablement, mais quelqu'un de je ne sais pas quel département du Canton. Conseiller d'État ? Le Conseiller d'État et bien décidément voilà ! Alors M. le Conseiller d'État LEUBA - excusez-moi M. le Conseiller d'État - nous dit que si la Commune d'Yverdon refuse cette arrière-caution, cela remettrait en cause la caution décidée par l'État. Ce qui est tout à fait le contraire de ce que l'on dit ici dans le rapport de la COFI.

Alors du coup, j'aimerais bien avoir quelques explications, parce que déjà que le sujet n'est pas forcément extrêmement simple, et puis effectivement on l'a dit, voilà, cela met en cause un certain nombre de choses. J'aimerais bien que ce point-là soit clair, de telle manière à ce que nous puissions décider en toute connaissance de cause.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

J'ai effectivement l'article en question sous les yeux. Et jusqu'à ce que je le lise, les choses étaient claires pour moi. Aujourd'hui, elles le sont un peu moins, parce que ce n'est pas tout à fait ce que j'ai compris lors des négociations assez difficiles que nous avons eues effectivement

avec une délégation du Conseil d'État avant de vous soumettre ce préavis, parce que l'engagement pris par la Municipalité, était de soumettre au Conseil communal un préavis demandant cette arrière-caution.

Nous avons rempli cette exigence, nous défendons ce préavis devant vous ce soir. Mais il n'a jamais été question qu'une décision contraire du Conseil communal viendrait retirer la caution que le Conseil d'État a déjà allouée à la société Colybris qui est déjà en train de travailler pour s'installer à Yverdon-les-Bains. Il n'a jamais été question qu'elle soit retirée et que le projet tombe à l'eau, ou alors je n'ai pas compris quelque chose dans l'accord que nous avons trouvé.

Pour le reste, je crois que, et le préavis, et le rapport de la Commission des finances, sont clairs, avec des conclusions qui sont différentes. La Municipalité soutient évidemment la venue de cette société. J'ai parlé de négociations difficiles parce qu'il y a des appréciations différentes évidemment soit que l'on se place d'un point de vue de la promotion économique, soit que l'on se place d'un point de vue strictement financier. Le rôle de la Commission des finances, c'est de regarder les finances, elle a fait son travail. Le rôle de la Commune avec certains services de l'État, c'est aussi bien sûr de regarder cet aspect-là, mais aussi de voir l'aspect promotion économique et il nous a semblé que l'intérêt de la venue de la société était suffisamment grand pour justifier que l'on puisse entrer en matière sur effectivement une demande un peu particulière de la part du Canton puisque comme l'a rappelé M. le Conseiller VIQUERAT, c'est une première, à notre connaissance en tout cas. Il y a eu une deuxième depuis lors, vous avez pu le lire, dans le cas de la commune de Renens et des Imprimeries Réunies. Mais c'était une première et il nous a semblé que l'on pouvait entrer en matière sur cette question et c'est pourquoi nous vous recommandons de voter oui à ce préavis.

**M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :**

Pour ma part et tant que ce point n'est pas clair, j'aurais tendance à demander la non-entrée en matière sur ce préavis, le temps de clarifier ce point-là pour que l'on sache sur quelle base nous prendrons une décision.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Alors je ne sais pas quel est l'avis de la Commission des finances, mais c'est vrai que pour ma part, j'aimerais aussi avoir la certitude que cela ne remet pas en cause l'installation de la société sur Yverdon, parce qu'il est vrai que nous avons eu tous nos débats en imaginant effectivement, enfin en partant sur ce principe que l'installation de la société n'était pas remise en cause à Yverdon si on refusait l'arrière-caution. Donc, c'est vrai, pour ma part, tant que je n'ai pas une garantie, j'ai un petit peu de difficultés malgré tout à soutenir le rapport. Alors, je ne sais pas comment, ce que nous pouvons faire, mais peut-être qu'une non-entrée en matière permettrait de nous prononcer lors d'un prochain Conseil.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Alors afin que M. LEUBA, Conseiller d'État, ou le Conseil d'État in corpore, n'interprètent mal une non-entrée en matière, alors je préfère, je le propose en même temps à mes collègues municipaux qu'on retire le préavis et qu'on en discute lors de notre prochaine séance avec ces compléments d'information.

Donc formellement, je vous propose de retirer le préavis.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Cela met fin au débat sur ce préavis.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

*Retrait du préavis par la  
Municipalité*

20. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.

20.1

**Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET (Soirée du 1er août dans le quartier de la Villette).**

En juillet 2010, mandatés par quelques habitants du quartier de la Villette, le Conseiller Jean-Louis VIAL et moi-même avons envoyé une lettre recommandée à la police et aux services sociaux pour les avertir qu'une soirée explosive se préparait pour le 1<sup>er</sup> août. Malheureusement, vidéo à l'appui, nous savons tous ce qui s'est passé ce 1<sup>er</sup> août 2010. M. le Conseiller VIAL a alors demandé lors de la séance du 2 septembre 2010 si ces avertissements avaient été pris en compte par la police et les services sociaux. Les réponses de la Municipalité évoquaient la prévention, le fait que la police ne pouvait pas être partout à la fois, qu'il s'agissait de quelques meneurs et qu'il fallait agir dans le long terme.

Lors de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2011, j'avais personnellement questionné la Municipalité sur le même thème des incivilités commises le 1<sup>er</sup> août 2011 à la Villette. Les réponses avaient été dans le même sens que l'année précédente. J'avais alors conclu mon intervention par, je cite « Je remercie les deux Municipaux pour leurs réponses et j'espère que nous n'aurons pas rendez-vous l'année prochaine après le 1<sup>er</sup> Août ».

Malheureusement, je suis au rendez-vous. Je ne vais pas refaire le récit de cette soirée. Je ne mentionnerai qu'un fait d'importance : un véhicule sans plaque a été déposé en travers de la route pour empêcher la police d'y accéder depuis la route de Cheseaux-Noréaz. Ce véhicule pouvait aussi interdire l'accès des pompiers ou de l'ambulance ! Bref, je pose donc la question suivante :

Que compte faire la Municipalité par l'intermédiaire de la police et des services sociaux pour que le 1<sup>er</sup> août de la Villette ne devienne pas le rendez-vous annuel de tous les voyous en mal d'émeute et ce au détriment des habitants du quartier ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est effectivement une bonne question, saisonnière certes, et effectivement il faut que l'on voit comment on puisse, année après année, faire face à des augmentations d'incivilité et de violence.

Alors il faut savoir que bien évidemment, ce n'est pas des jeunes du quartier particulièrement qui viennent en découdre dans ce secteur-là. C'est donc un rendez-vous qui se planifie, qui s'organise via les réseaux sociaux notamment, et ils considèrent jusqu'à maintenant visiblement qu'à un moment donné de l'année, donc aux environs du 1<sup>er</sup> août, et bien cela devient un terrain de jeux et de rencontres, où dans le fond on peut en découdre avec la police et les différentes forces de sécurité.

Alors, l'histoire de la voiture oui, l'année passée, c'était une télévision qu'ils ont fait péter au milieu du quartier si je peux me permettre. Cette année, c'est effectivement une voiture qui a été évacuée. Une voiture sans plaque et qui se voulait d'ailleurs un obstacle effectivement aux interventions des forces de l'ordre.

Quand on en a discuté avec la police, évidemment qu'ils se sont dit : Cette année, on va mettre des forces pour faire en sorte que ça se passe bien ! Et il y avait une vingtaine de policiers qui étaient donc réquisitionnés pour faire face disons à cette soirée du 1<sup>er</sup> août. 20 policiers, c'est les effectifs de police secours qu'il y a sur Lausanne en soirée en fin de semaine, même s'ils ont 450 effectifs de police. Donc du point de vue intervention des forces de l'ordre, c'est beaucoup, visiblement ce n'est pas assez.

Donc c'est une vraie question. C'est une question qu'il va falloir débattre pas seulement au niveau de la police, certainement avec les autres personnes qui travaillent dans la rue et j'espère bien que l'année prochaine si vous intervenez ça sera peut-être pour nous dire que cette fois-ci, ça s'est bien passé.

Mais la Municipalité en est consciente, regrette évidemment ce qui s'est passé et on fera en sorte que s'il faut mobiliser plus de monde, si on doit s'organiser différemment, si on doit veiller à ce qui se passe sur les réseaux sociaux aussi, Facebook et consorts, et bien on fera ce qu'on doit faire pour pouvoir assurer la sécurité et la tranquillité dans ce quartier. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Alain WILLOMMET :**

Oui merci, je n'espère pas à l'année prochaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

20.2

**Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD (Pour une politique de l'énergie visant à l'autonomie énergétique, favorable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique).**

Le texte vous a été distribué depuis un certain temps. J'en citerai les points principaux.

La politique énergétique d'Yverdon-les-Bains va dans la bonne direction. Pour preuve, plusieurs petites centrales solaires ont été construites au cours de la précédente législature. L'augmentation de la production paraît spectaculaire puisqu'elle est passée de pratiquement zéro à environ 225'000 kWh en 2011. Ce chiffre doit toutefois être relativisé, la production solaire couvre à peine les 0.2% de la consommation d'électricité yverdonnoise contre 4% en Bavière.

Pour mieux coordonner les efforts, la Commune d'Yverdon-les-Bains se doit donc de disposer d'une vision globale pour sa politique énergétique, elle doit fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs précis accompagnés d'un calendrier détaillé des réalisations à effectuer.

Monsieur le Président, Mmes et MM. les Conseillers, je vous demande au nom du groupe des Verts de soutenir la motion suivante et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et réalisation :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de concevoir un schéma directeur chiffré de développement des énergies renouvelables. Les objectifs quantitatifs devront être atteints au cours de la période 2012-2017 en particulier pour l'administration communale. En autres :

- La consommation d'électricité pour l'éclairage public devra être diminuée d'au moins 5% en mettant à profit l'éclairage par LED, notamment l'éclairage intelligent.
- La production d'électricité par des moyens photovoltaïques devra être accrue, en moyenne d'au moins 75'000 kWh par an.

Des mesures spécifiques devront encore être prises au cours de cette législature, par exemple :

1. Le Conseil devra être tenu régulièrement informé de l'état d'avancement des différents projets concernant l'énergie et des projets soutenus par la Commission consultative des énergies (au moins 1 fois par semestre).
3. Un cadastre des chauffages électriques et des toitures pouvant accueillir des installations solaires devra être établi, le cas échéant en coordination avec les instances cantonales.
4. La détermination des indices énergétiques des bâtiments publics et privés devra être poursuivie ou initiée. Les bâtiments communaux les plus mal isolés devront être assainis en priorité.
6. Les nouveaux bâtiments construits par la Commune ou recevant des subsides communaux devront répondre au standard Minergie.

Ce master plan devra tenir compte des subventions mises à disposition par le Canton pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La Commune devra agir en synergie avec le Canton et s'inspirer des propositions cantonales et du SEVEN. Les subventions

communales et cantonales pourront être cumulées.

Au nom des Verts yverdonnois, je vous demande de soutenir cette motion et je vous remercie pour votre attention.

*Discussion sur la Motion*

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

J'ai effectivement reçu cette motion il y a quelques temps. Le problème c'est que ce que j'ai reçu ne correspond pas à ce que vous venez de dire. Ce que j'ai reçu était beaucoup plus long. Il y avait beaucoup plus de points. Alors ma première question : Est-ce que vous avez changé votre texte pour le faire plus court ? Quel est le texte vraiment de la motion, celui que vous venez de dire ou celui que j'ai reçu ?

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

M. VIAL, le texte de la motion est le texte complet. J'en ai lu simplement des extraits dans la mesure où le Conseil communal a pu en prendre connaissance.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Alors, concernant cette motion, sur le fond, je ne peux qu'être d'accord avec vous. Il est vrai que pour résumer : il faut promouvoir les énergies renouvelables, il faut promouvoir des énergies de proximité, il faut tout faire pour économiser.

Mais par contre sur la forme, je ne peux pas souscrire à une motion qui utilise une quinzaine de fois « devra » ou « devront », en fait qui se résume à un catalogue contraignant que l'on donne à la Municipalité. Pour moi une motion doit amener une étude et une étude doit amener des réponses. Mais en fait, vous fournissez les réponses avant cette étude.

Donc moi je ne peux pas vous soutenir sous cette forme-là, elle est beaucoup trop contraignante dans tous ses points, merci.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je m'étais juré de ne pas trop intervenir sur l'énergie. Donc je n'interviendrai pas sur l'énergie, mais uniquement sur les aspects formels. Je crois M. VIAL, que vous vous trompez un tout petit peu puisque la motion est par nature contraignante contrairement au postulat qui demande une étude.

Je rappelle que nous avons accepté dernièrement une motion du Conseiller communal Laurent GABELLA qui demandait à la Municipalité la création d'un parking souterrain dont nous avons parlé tout à l'heure. Il s'agissait bien d'une motion qui demandait à la Municipalité de faire quelque chose.

Donc vous pouvez éventuellement demander au Conseiller GIROUD de transformer sa motion en postulat si c'est ce que vous préférez. Mais la motion peut donner des instructions à la Municipalité.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Je sais très bien qu'une motion est contraignante. Une motion est contraignante, mais ici, avoir une page et demie de contraintes, c'est faire l'étude avant la Municipalité. Vous donnez les

conclusions avant même qu'elle vous ait répondu.

Demandez de promouvoir des énergies renouvelables oui, étudiez ceci et la Municipalité vous répondra en vous proposant toute une série de mesures. Mais ici, avoir 15 mesures contraignantes, c'est de la contrainte de la contrainte. Vous ne laissez plus de champ libre à la Municipalité. Alors, à ce moment, à quoi sert une Commission des énergies, à quoi sert une Municipalité ? Vous donnez déjà toutes les solutions avant.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

J'entends bien M. VIAL que la motion proposée est passablement contraignante et propose des mesures assez précises. D'autres mesures, telles que des vidéos de surveillance à la gare, étaient aussi une réponse amenée assez précise. Donc ça s'est fait, ça se fait, c'est possible !

Par contre, j'entends bien que la motion était longue, le texte est compliqué, c'est aussi un domaine assez technique, assez précis, qui demande peut-être une autre place que celle de ce soir pour en discuter.

Je proposerai peut-être, si tout le monde est d'accord ici-même, que cette motion plutôt que d'être envoyée en Municipalité soit renvoyée en commission, ce qui permettrait à chacun et à chacune d'en discuter sereinement, avec tous les éléments précis réunis, notamment aussi à la Municipalité de pouvoir amener des éléments de réponse assez précis, je vous remercie.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Je vous remercie pour ces mots. Concernant cette motion et les chiffres contraignants qui sont avancés, les calculs que nous avons pu faire sont des calculs qui sont considérés comme des valeurs minimales. Bien entendu que la Commune peut proposer plus (*rires dans la salle*). Mais je suis bien conscient aussi qu'il s'agit d'un sujet compliqué et j'ai lu récemment dans le journal que le service cherchait un nouveau chef... (*rires dans la salle*).

J'accepte en ce sens, je pense que c'est une bonne idée que ce soit renvoyé en commission et puis qu'on puisse en discuter plus à fond.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous sommes maintenant en proposition de renvoi en commission.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Nous avons déjà une commission qui existe, c'est la Commission des énergies. Pourquoi pas ne pas la renvoyer à cette commission-là.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Nous ne pouvons pas renvoyer à une commission extraparlamentaire, il faut former une commission ad hoc.

Nous sommes en présence d'une demande de renvoi de la motion à une commission. J'ai besoin d'un cinquième des membres de ce Conseil pour acter ce renvoi. Se trouve-t-il dans la salle 19 personnes ou plus pour soutenir cette proposition ?

**La proposition de renvoi de la motion à une commission est soutenue par 38 voix.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Demande de renvoi en  
commission*

**Vote**

20.3

**Une Interpellation de Mme la Conseillère Émilienne WAGNIÈRE (Reportée à la prochaine séance).**

Je ne l'ai pas apportée parce qu'il avait été prévu que ce Conseil communal allait durer excessivement longtemps et puis que je n'allais pas pouvoir vous la présenter.

Alors je vous la présenterai au prochain Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

20.4

**Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Le marché de la drogue à Yverdon).**

C'est un spectacle à ciel ouvert qui ne cesse de s'agrandir depuis quelques années dans le centre de notre belle Ville. Un spectacle tragique que nous subissons sans pouvoir intervenir. Les habitants d'Yverdon sont choqués et outrés d'assister à ce marché dont personne ne semble vouloir prendre les devants pour l'éradiquer.

Une fatalité ? NON !

Nous devons faire notre possible pour supprimer ce problème dans notre centre-ville qui se salit de cette réputation. Le royaume des dealers doit prendre fin maintenant. Stop à la vente facile de drogue qui entraîne les plus faibles dans la tourmente, ceux qui n'ont pas su résister à l'insistance de ces vendeurs à la sauvette. Les dealers doivent tout simplement craindre de vendre leur drogue sous nos latitudes. Un eldorado qui doit prendre fin au plus vite.

Pour ce faire, une présence policière plus marquée dans les endroits sensibles du centre-ville d'Yverdon, en priorité dans le secteur situé entre la gare et la rue des Remparts, serait une solution qui pourrait, dans un premier lieu, rassurer les habitants. Si la loi actuelle ne nous permet pas de renvoyer ces criminels, alors il faut les décourager de venir dans notre Ville.

Questions pour la Municipalité :

1. Avez-vous l'intention de libérer le secteur précité de ses dealers et quand ?
2. La Municipalité n'est-elle pas inquiète du tort que cause une telle situation aux immigrés bien intégrés, qui heureusement représentent la majorité ?
3. La Municipalité peut-elle nous dire quelle quantité de drogue est saisie mensuellement et ce qu'il en advient ? (*rires dans la salle*)
4. Est-ce que la Municipalité peut-elle nous renseigner sur le nombre d'agressions mensuel perpétré dans le secteur précité.
5. Le refrain de « pas d'acheteurs, pas de dealers » est manifestement contredit par la réalité. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le profil et la provenance des acheteurs ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Donc j'en déduis que vous avez cinq questions à la Municipalité. Très bien, merci beaucoup.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais répondre évidemment partiellement puisqu'en fait tout ce qui est statistiques, je ne les ai évidemment pas et je ne veux pas me lancer dans des hasardeuses calculations.

De savoir si la Municipalité, et le Service de police, prend les devants et comment réagit vis-à-



vis du trafic de drogue et de savoir qu'est-ce qu'on compte faire pour juguler le trafic de drogue au centre-ville.

Alors, force est de constater que nous l'avons vu aussi, M. le Conseiller, et que les services de police, en accord bien évidemment avec la Municipalité, ont pris les devants puisque nous menons une opération depuis le 16 août qui est concentrée sur un mois. Alors effectivement, nous n'avons pas fait de point presse pour avertir ni les Conseillers, ni les vendeurs, ni les acheteurs (*rires dans la salle*), mais nous avons fait une action, certes anonyme, et qui permettra de vous sortir pour la prochaine fois les statistiques des interventions.

Alors, nous avons prévu de faire un point presse dans deux semaines pour donner ces statistiques, nous allons garder ce point presse. Par contre, nous allons faire un rapport circonstancié et certainement écrit, je verrai avec mes collègues de la Municipalité, à l'attention du Conseil communal.

Nous constatons effectivement qu'il faut de la présence et il n'y a que la présence sur le centre-ville pour perturber le trafic de drogue et pas pour l'arrêter. La présence des policiers notamment sur le secteur de la gare, des trois rues du centre, du jardin japonais, a eu pour conséquence des reports sur les autres quartiers de la Ville et notamment dans des quartiers périphériques notamment dans le secteur des Prés-du-Lac. Alors évidemment après c'est les gens des Prés-du-Lac qui disent « Écoutez, c'est insupportable ! » et c'est vrai.

Donc c'est bien une action d'envergure que nous devons faire au niveau de la Ville d'Yverdon. Mais ce n'est pas seulement la Ville d'Yverdon, parce qu'évidemment toutes les villes sont concernées par ces problèmes de trafic de drogue et cela me permet de rebondir parce que je me suis dit « Ce n'est pas possible que ce soir il n'y ait pas une question qui ait lieu sur la sécurité, l'insécurité, la drogue et le commerce de drogue » et sans trahir des secrets parce que je ne peux pas vous donner le contenu de ce document, c'est un rapport qui va, du Conseil cantonal de sécurité, donc on parle au niveau cantonal, globalement pour le Conseil d'État, sur ce qu'on appelle un PAC - un plan d'action coordonné - où nous relevons dix points au niveau du Conseil cantonal de sécurité, et évidemment qu'il y a un des points qui est la lutte contre le trafic de stupéfiants. Parce qu'il ne suffit pas que Lausanne, Yverdon ou Nyon mettent une pression considérable avec les forces de police sur le secteur du trafic de drogue notamment, pour penser qu'on résolve disons le problème. Il faut bien avoir une action coordonnée, c'est bien le but de la police coordonnée, c'est-à-dire une action au niveau des villes et du Canton avec la police cantonale, avec le service des stupés.

Donc, je vous rassure, si c'est possible, en vous disant que oui bien sûr nous sommes conscients du trafic, oui bien sûr nous agissons, d'ailleurs peut-être pour ceux qui sont attentifs, vous aurez pu voir que les personnes qui traînent dans le secteur de la gare, notamment dans le secteur Segafredo, et bien ont été largement en diminution pour les raisons que je viens de vous dire. On va essayer aussi avec les forces de police de faire perdurer cette action particulière jusqu'à Noël, en réduisant les effectifs sur ce secteur-là, parce qu'on ne peut pas tenir sur la durée l'action qui est en train de se faire parce qu'elle est trop importante.

Maintenant, le tort que l'on fait ou qui est fait vis-à-vis des immigrés, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je constate que le trafic se fait disons avec une certaine population, une population qui a du temps libre parce qu'elle est en attente d'officialisation principalement du secteur d'hébergement. C'est quelque chose qui est un peu compliqué, mais je ne crois pas que c'est un délit de faciès. D'ailleurs au niveau des consommateurs aussi, ce n'est pas cibler des gens qui sont dans le secteur de l'asile, qu'ils soient au niveau de la vente ou de la consommation. Je crois qu'il faut se concentrer sur le phénomène et pas savoir si les personnes, elles ont une couleur blanche ou noire ou particulière, il faut simplement faire en sorte que ce trafic cesse ou qu'il soit en tout cas combattu.

Maintenant de savoir combien on arrive à saisir de drogue, évidemment cela fera partie des statistiques, vous aurez donc cette information-là. De savoir ce qu'on en fait ? (*rires dans la salle*) C'est sûr qu'on ne la revend pas, voilà ! Et puis, les différentes autres réponses ouvertes,

et bien vous aurez droit à une réponse par écrit lors du prochain Conseil. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Merci pour ces quelques prévisions, je vais attendre le rapport de mi-septembre pour peut-être voir un petit peu si cela répond aux questions, puis on verra au prochain Conseil selon vos réponses, merci.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

En prenant la peine de me corriger moi-même, vous étiez bel et bien auteur d'une interpellation dûment signée par cinq Conseillers communaux, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

20.5

**Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Jeux du Castrum - édition 2012).**

Un peu nostalgique je me demande : Où sont passés les petits spectacles de rue ? Les saltimbanques ? Les comédiennes et les comédiens qui hantaient les rues ? L'art de la rue était visible, audible, tangible pour grands et petits tout au long de la journée. Car il fut un temps où les Jeux du castrum duraient 8 jours.

J'avoue, que je ne me suis pas retrouvée dans l'édition 2012 avec la scène installée sur la place Pestalozzi. Et de loin je ne suis pas la seule. Ce spectacle feuilleton-télé violent amusait certainement les acteurs et les actrices, mais beaucoup moins les quelques spectateurs et spectatrices.

Le programme avec des horaires très stricts ressemblait plus à une convocation qu'à une fête conviviale. Et puis, il y avait des grands moments où absolument rien ne se passait.

Je me fais la porte-parole de plusieurs personnes de notre Ville et j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

- À quel moment a-t-elle décidé de laisser tomber le côté « fou » disons, mais, ô combien riche en découvertes et plaisirs de ces Jeux ?
- Comment se fait-il que depuis au moins les 2 dernières éditions, l'organisation, la programmation, l'écriture et la mise en scène sont organisées par la même équipe ? Est-ce voulu que les mandataires soient en même temps les salariés ?
- N'y a-t-il pas à chaque édition une nouvelle « mise au concours » ?

Si vous le permettez, et pour finir, je propose aux organisateurs, s'ils sont à court d'idées, de passer une journée au festival « La Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds » : Un festival de rue qui se déroule depuis 19 ans, sur 6 jours au mois d'août, et où l'on peut faire le plein de bonheur, de découverte, et d'étonnement.

Je vous remercie de vos réponses.

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Je vais essayer de répondre à peu près dans l'ordre ou dans le désordre à vos questions.

Le collectif responsable de l'organisation et de la programmation des Jeux du Castrum a été sélectionné sur la base d'un dossier complet qui présentait un projet artistique dans le respect d'un budget précis. Cette édition était tout à fait respectueuse de ce cadre-là fixé par la Ville.

La création d'une œuvre, comme celle de « Downtown » cette année, fait partie intégrante du projet artistique développé par l'équipe en place, à savoir Laurence ISELI et David

DEPPIERRAZ. Les organisateurs tiennent vraiment à chaque édition des Jeux du Castrum à créer une création justement qui implique de faire travailler des comédiens de la région, des comédiens romands. Lors de ces créations, il y a pas mal de professionnels du spectacle qui viennent aussi pour voir ces créations et cela permet également de les faire tourner. Vous vous souvenez peut-être de la création d'il y a deux ans qui s'appelait « Elle et Lui », une déambulation qui a été reprise aussi cette année au Festival de la Cité par exemple.

Dans la mesure où le cadre général est respecté, la Ville n'intervient en aucun cas dans la programmation artistique ou sur la forme. En revanche, cette édition a remporté, moi j'ai eu d'autres échos, un franc succès auprès du public, alors on n'a peut-être pas eu les mêmes avis effectivement, qui a été, malgré une météo déplorable, très présent. Les avis, ma foi, sont toujours partagés, alors c'est toujours je vais dire des goûts et des couleurs, on aime ou on n'aime pas.

Voilà en gros ce que je peux vous dire. Je peux vous dire aussi, Mme LECHMANN, que c'est une discussion que nous pourrions, que nous aurions pu ou que nous aurons peut-être lundi dans le cadre de la Commission culturelle, puisque vous êtes membre de la ladite commission. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère LECHMANN :**

On va en parler certainement lundi à la séance de la Commission culturelle, merci Mme la Municipale.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

20.6

**Une Interpellation de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Soutien aux employés et mesures en faveur de la sauvegarde d'emplois).**

Personne n'ignore malheureusement les difficultés financières que rencontre l'entreprise yverdonnoise VHT Technologies SA, plus connue sous le nom de Flexcell.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, la technologie de Flexcell est unique car elle a pour particularité l'utilisation « d'un substrat plastique très mince et flexible, en lieu et place de verre. En comparaison aux méthodes de production traditionnelles de cellules photovoltaïques, ce procédé nécessite 300 fois moins de matière première, permettant ainsi des volumes de fabrication élevés et une consommation d'énergie moindre », peut-on lire sur son site internet.

Nous entendons régulièrement dans la presse des nouvelles, tantôt alarmistes à l'évocation du sursis concordataire, tantôt encourageantes - mais il faut bien dire qu'au vu des dernières nouvelles il y en a de mois en moins - au gré de l'intérêt manifesté par tel ou tel repreneur qui envisage d'investir dans cette entreprise innovante, et nous imaginons l'ambiance dans laquelle les collaborateurs et collaboratrices de Flexcell ont travaillé.

En d'autres occasions et en d'autres lieux, nous avons assisté avec satisfaction au sauvetage d'entreprises vaudoises en difficulté, grâce à l'action conjuguée des directions, des syndicats, des autorités communales et cantonales. Tel fut ainsi le cas de Bobst SA ou, plus récemment, des IRL. Ces entreprises ont un potentiel, un avenir et elles provoquent l'intérêt des investisseurs.

Tel est également le cas de Flexcell, entreprise au destin prometteur, disposant d'un savoir-faire reconnu.

Le groupe socialiste est conscient qu'il n'appartient pas à une instance publique comme notre Ville d'injecter de l'argent dans une entreprise privée et tel n'est pas l'objet de nos propos. Mais ceci ne signifie pas pour autant que nos autorités ne puissent rien entreprendre à l'image de ce qu'ont démontré d'autres instances communales, la dernière en date étant celle de Renens.

L'intervention du Conseil d'État a été évoquée publiquement et nous citerons à titre d'exemples : Bobst SA qui bénéficie d'une prise en charge des frais de son centre de formation par le Canton. Novartis, qui a bénéficié d'un allègement fiscal au moment où son site de Prangins était menacé de fermeture. Plus récemment, les collaborateurs des Imprimeries Réunies de Lausanne ont obtenu le maintien de 71 des 126 emplois grâce, entre autres, à l'engagement d'une caution à hauteur de Fr. 200'000.- de la part de la commune de Renens.

C'est donc bien dans ce cadre que nous interpellons notre Municipalité avec les deux questions suivantes :

1. Quelles démarches notre Exécutif a-t-il déjà entreprises dans le cadre des problèmes rencontrés par cette entreprise ?
2. Quelles sont celles que notre Municipalité entend conduire dans un avenir proche afin de favoriser la recherche d'une solution susceptible à la fois d'aider l'entreprise et de sauvegarder les emplois pour autant qu'il en reste à sauver.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Merci, M. le Conseiller, avez-vous une version écrite sur papier à me remettre ? Ah ! Parfait, merci beaucoup M. le Conseiller.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

C'est vrai que la situation, presque désespérée malheureusement il faut le dire aujourd'hui, de la société Flexcell nous préoccupe beaucoup et depuis longtemps. Nous avons suivi avec l'ADNV, avec le Canton le développement d'une start-up, qui est née dans le canton de Neuchâtel il y a quelques années, qui a grandi, grandi beaucoup trop vite dirons certains aujourd'hui, puisque les investisseurs étrangers spécialisés dans les cellules photovoltaïques ont cru à ce projet, ont cru à ces produits, ont investi beaucoup d'argent à Yverdon-les-Bains pendant une période où le photovoltaïque européen avait le vent en poupe. Et malheureusement, comme vous le savez, ce marché s'est cassé la figure, si vous me permettez l'expression, avec l'arrivée de cellules venant de Chine notamment.

Donc nous avons mis en œuvre et vous l'avez d'ailleurs suivi vous aussi par le vote positif que vous avez fait il y a quelque temps pour l'acquisition d'un terrain. Acquisition qui évidemment était intéressante pour la Commune, mais visait aussi, comme nous l'avions dit à l'époque, à soutenir l'entreprise Flexcell déjà confrontée à des difficultés.

Lorsque le Directeur de Flexcell est venu nous voir, l'ADNV et la Commune, pour nous expliquer la situation dans laquelle il se trouvait, c'était il y a une année environ, nous avons cherché des solutions avec eux, nous avons toujours soutenu Flexcell, à la fois par des mesures telles que je les ai évoquées et par des soutiens plus, peut-être des soutiens moraux d'une part, mais aussi pour rechercher activement des repreneurs et l'ADNV a joué son rôle dans ce domaine-là. Le Canton a aussi fait beaucoup de choses, un récent article de la région s'en est fait l'écho, jusqu'au dernier moment et jusqu'à aujourd'hui encore, le Canton et l'ADNV travaillent activement pour trouver des solutions, même si comme je l'ai dit, les perspectives sont de plus en plus sombres.

Et puis la Commune a continué aussi à soutenir Flexcell en ne coupant pas l'électricité par exemple, en ne coupant pas le chauffage pour permettre aux installations qui sont dans ces locaux de se maintenir. C'est quand même un investissement de l'ordre de 70 millions qui a été fait dans ces bâtiments. Donc il fallait conserver l'outil de travail, à défaut de pouvoir conserver la production et les employés. Il y aura une facture à l'arrivée, mais la Municipalité a décidé de continuer à soutenir Flexcell pour donner toutes ses chances à cette société de renaître, de revivre au cas où elle trouverait un investisseur. Nous avons aussi acquis les cellules Flexcell pour le Centre sportif des Isles, c'était une autre manière non seulement de montrer notre foi en cette technologie, mais de soutenir cette entreprise.

Malheureusement visiblement ça ne suffit toujours pas encore à soit sauver l'entreprise, soit à recréer quelque chose au-dessus et j'entendais Forum sur la RTS la 1<sup>ère</sup> ce soir, peut-être

certaines d'entre vous l'ont entendu, enfin l'Europe a décidé d'attaquer la Chine pour concurrence déloyale sur le plan des cellules photovoltaïques, avec les mêmes arguments que ceux que nous défendons nous, avoir une technologie propre, développer des technologies propres chez nous, garder la maîtrise de la production, et surtout de l'innovation dans ce domaine-là. La Chine, c'est vrai, fait du dumping, avec des subventions, ça a été démontré par les Américains déjà. Et on doit se battre pour que les règles du commerce international soient respectées, règles qui ont un impact direct sur Yverdon-les-Bains dans le cas de Flexcell, on voit que le monde est très petit.

Voilà ce que je pouvais vous dire, M. le Conseiller, ce soir, on est toujours en contact avec la direction de Flexcell. On essaie de trouver des solutions, mais ce n'est vraiment pas facile et l'espoir s'amenuise.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Bien sûr que je suis très satisfait de voir que tout ce qui a été entrepris pour venir en aide à cette entreprise, constatant que malheureusement tous ces efforts, semble-t-il en tout cas pour le moment, ont été vains.

Par contre je suis très rassuré par les mesures qui ont été prises. J'avais encore une question, mais évidemment je ne peux pas la poser ici parce que c'est par rapport aux activités du Canton, puisque je vous ai cité trois ou quatre exemples où des entreprises vaudoises ont pu obtenir des soutiens marqués de la part du Canton. Vous avez dit tout à l'heure que tel avait été aussi le cas pour l'entreprise Flexcell, donc je m'en réjouis également.

Bien voilà, cette situation malheureusement elle est navrante, mais au moins on peut relever le fait que beaucoup a été entrepris par les autorités cantonales et communales pour venir en aide à cette entreprise. Merci pour vos réponses.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

En guise de complément et très brièvement, le groupe des Verts partage bien entendu ces préoccupations, et a d'ailleurs déposé une interpellation au Grand Conseil mardi passé, dont la réponse devrait tomber ces prochains mois, qui porte notamment sur le soutien du Canton et sur les différentes mesures mises en œuvre par le Canton pour tenter d'infléchir la fatalité.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

En regardant le site de la Commune et en particulier la production photovoltaïque, je n'ai pas vu les chiffres produits par les panneaux Flexcell du nouveau Centre des Isles. Est-ce que vraiment ils ont été installés ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je viens de vous le dire, on a installé des panneaux photovoltaïques Flexcell sur le toit du Centre sportif des Isles. La production a dû commencer, si le site internet n'est pas à jour, c'est une autre question, mais les cellules ont été installées et branchées (*rires dans la salle*).

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

20.7

**Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Régionalisation de la Police).**

J'avais promis que s'il était minuit moins dix, je ne poserais pas ma question, il est 11h25, elle est toute petite, je me dépêche.

Lors du Conseil communal du mois de mars je crois, mars-février enfin j'avais un gros ventre en tout cas, ça devait être par là, nous avons débattu de la régionalisation de notre police ici-même. Certains d'entre nous ont émis des craintes quand à la perte de contrôle de notre

organe délibérant sur notre police. La Municipalité nous a alors assuré, voire même peut-être rassurés, nous aurions deux représentants au conseil intercommunal, qui eux représenteraient les intérêts de notre Ville, nous n'avions pas à nous faire de souci.

Nous avons appris très récemment dans un communiqué de presse que la police régionale, ainsi que ses différentes instances, était officiellement entrée en fonction le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Ma curiosité, qui est surtout un légitime intérêt, n'a pas été complètement assouvie, car si je ne me trompe le communiqué de presse ne dévoilait pas les noms de nos deux représentants. J'imagine pourtant que ce n'est pas un secret d'État.

Donc j'aurais donc aimé savoir : qui sont nos deux représentants et selon quels critères ils ont été choisis ?

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Les deux représentants sont Mme Gloria CAPT et M. Jean-Claude RUCHET. Et ils ont été choisis, après un débat nourri sur des compétences de haute valeur et parce qu'ils ont simplement eu la confiance de la Municipalité et que nous avons donc choisi très facilement ces représentants-là. Et qu'ils se feront un plaisir de siéger dans le législatif, voilà.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

La discussion est toujours ouverte au point 20 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Pas ce soir, M. le Président.

**M. le Président Pierre DESSEMONTET :**

Si la parole n'est plus demandée, nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 octobre 2012 à 20h.

Il est 23h28, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de ce qui reste de cette soirée, merci à tous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Anne LEUENBERGER







Président



Secrétaire adjointe

Clôture

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2012

	Page
1. Appel.....	- 1 -
2. Approbation du PV du 7 juin 2012 .....	- 2 -
3. Approbation du PV du 14 juin 2012 .....	- 2 -
4. Démissions .....	- 3 -
5. Assermentations .....	- 4 -
6. Communications du Président.....	- 5 -
7. Communications de la Municipalité .....	- 6 -
8. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion. ....	- 7 -
9. Nomination d'un membre à la Commission des pétitions. ....	- 7 -
10. Nomination de deux membres à la Commission des finances .....	- 8 -
11. Nomination d'un membre à la Commission communale de recours.....	- 8 -
12. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières .....	- 9 -
13. Préavis n° PR12.22PR concernant une demande d'autorisation pour la vente de la parcelle n° 662 à la Chaussée de Treycovagnes à Yverdon-les-Bains à la Société Saudan Sàrl  M. Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur .....	- 9 -
14. Préavis n° PR12.14PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 219'000.-- pour la réhabilitation des collecteurs EU de la rue d'Orbe.  M. Maximilien BERNHARD, rapporteur.....	- 10 -
15. Préavis n° PR12.20PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'765'000.-- pour la réfection complète des infrastructures et de la chaussée de la rue des Isles.  M. Daniel HOFMANN, rapporteur.....	- 11 -
16. Préavis n° PR12.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 583'000.-- pour l'entretien, la réfection et l'amélioration en 2012-2013 du réseau routier communal.  M. Daniel BURDET, rapporteur.....	- 12 -
17. Préavis n° PR12.18PR concernant une initiative communale demandant à la municipalité de mettre en œuvre sans délai le processus de réalisation d'une route communale de contournement limitée à 50 km/h au sud-ouest de la Ville.  M. Thomas JENNI, rapporteur de majorité  Mme Aude BRIAND, rapportrice de minorité.....	- 13 -

18. Préavis n° PR12.13PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 2'000'000.-- pour entreprendre :
- Les concours portant sur le réaménagement de la Place d'Armes et de la rue des Remparts, ainsi que sur la recherche d'un investisseur pour la réalisation d'un parking souterrain sous la Place d'Armes ;
  - Les études pour la mise à l'enquête des projets précités.
- Et la réponse à la motion de M. le Conseiller Laurent Gabella sur l'aménagement du secteur Gare-Place d'Armes du 2 septembre 2010.
-  Mme Aline GYGAX, rapportrice..... - 30 -
19. Préavis n° PR12.07PR concernant une demande d'autorisation pour l'octroi d'une « arrière caution » d'un million de francs du cautionnement octroyé par le Canton à la société Colibrys SA.
-  M. Dominique VIQUERAT, rapporteur,  
remplaçant Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances. .... - 40 -
20. Propositions individuelles et interpellations..... - 44 -
- 20.1 Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET  
(Soirée du 1er août dans le quartier de la Vilette). .... - 44 -
- 20.2 Une Motion de M. le Conseiller Christian GIROUD  
(Pour une politique de l'énergie visant à l'autonomie énergétique,  
favorable aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique)..... - 45 -
- 20.3 Une Interpellation de Mme la Conseillère Émilienne WAGNIÈRE  
(Reportée à la prochaine séance)..... - 48 -
- 20.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER  
(Le marché de la drogue à Yverdon). .... - 48 -
- 20.5 Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN  
(Jeux du Castrum - édition 2012). .... - 50 -
- 20.6 Une Interpellation de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI  
(Soutien aux employés et mesures en faveur de la sauvegarde d'emplois). .... - 51 -
- 20.7 Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER  
(Régionalisation de la Police)..... - 53 -